

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI 1ER OCTOBRE 2013 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(23)

Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs

Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Andreas Burri
M. Jérôme Hayoz
M. Marc-David Henninger
M. Martin Kuhn
M. Antoine Marmy
M. Laurent Moschini
M. Elias Moussa
M Suleyman Sinaci
Mme Isabelle Teufel
M. Hans Werhonig
Mme Catherine Agustoni

Absents : M. Marina Flores
M. Frédéric Widmer

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
Mme Yolande Peisl-Gaillet
Mme Cécile Thiémard

Assiste à la séance :

Secrétariat : Mme Anne Banateanu
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 1er octobre 2013

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'administration communale, les visiteurs présents sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Il constate que la convocation du 10 septembre 2013, contenant l'ordre du jour commun de la séance du 30 septembre 2013 et de la séance de relevée du 1^{er} octobre 2013 a été envoyée dans les délais légal et réglementaire.

"Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des "Divers". Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences. Il rappelle également qu'en vertu de l'article 44 du règlement du Conseil général, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

ooo

7. Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci

C. Octroi d'un crédit d'ouvrage de 50'050'000 francs pour la construction du CO de langue allemande au Jura (DOSF)

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

Rapport de la Commission financière

"La Commission financière a bénéficié, lors de la discussion sur la construction de la DOSF, des explications détaillées et claires de M. Péléraux, architecte en charge du projet, et nous l'en remercions. La Commission se félicite de la maîtrise des coûts qui a pu être opérée sur cet important investissement, dont le montant total s'élève aujourd'hui à quelque 55 millions de francs à plus ou moins 10%. Ce montant de 55 millions de francs représente une diminution d'environ 15 millions de francs par rapport au projet initial. Cette économie sur les coûts s'explique de deux manières: premièrement, les montants des adjudications qui sont déjà rentrés, et qui concernent 51% du coût total du projet, sont inférieurs à ce qui avait été préalablement estimés. Deuxièmement, et c'est le point principal, le projet initial a été revu à la baisse, notamment par la suppression du

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

parking souterrain remplacé par des places en surface, par la suppression d'infrastructures sportives extérieures (places de jeux, piste finlandaise et terrain de beach volley) et par la recherche de diverses économies (couvert à vélo, œuvre d'art, etc.). Le Conseil communal qui soutient totalement le redimensionnement du projet et ses modifications nous a assuré que le projet présenté répond parfaitement aux besoins actuels.

La Commission a souhaité connaître le risque de surcoûts possibles dans le cadre de ce projet. Selon le Conseil communal, les risques de majoration du coût du projet sont faibles, compte tenu du fait que la moitié du budget présenté est basé sur des chiffres définitifs. Il est cependant évident que toute modification du projet pourrait entraîner des surcoûts, de même qu'un report des travaux, car la validité des prix des devis rentrés n'est valable que jusqu'à la fin 2013. Au-delà de ce délai, selon les règles établies, l'entreprise peut modifier ses prix à la hausse. Enfin, un dernier élément d'incertitude est la qualité du terrain, qui peut, comme toujours, réserver des surprises.

Sur le montage financier de ce projet, le montant du crédit demandé au Conseil général ce soir s'élève à quelque 50 millions de francs. L'Etat devrait subventionner ce montant à raison de près de 10 millions de francs, subventionnement qui n'est pas encore acquis! Les nouvelles charges annuelles engendrées par le projet DOSF se monteront à 1'820'000 francs, soit un montant équivalent qui se retrouvera dans le budget de fonctionnement de la Ville dans les prochaines années (275'000 francs dès 2014, et 1,8 million à partir de 2017).

Le coût d'un élève scolarisé à la DOSF s'élève actuellement à 6'000 francs par an. Il est évident qu'avec la construction du nouveau bâtiment, ce coût va augmenter et devrait atteindre, selon les estimations, 11'000 francs, soit un quasi doublement du coût par élève. Les conventions existantes entre la Ville de Fribourg et les communes partenaires environnantes de Sarine-Campagne et du Haut-Lac, qui sont utilisatrices de la DOSF, devront être renégociées afin d'être ajustées en conséquence. L'application de la nouvelle clé de répartition devrait engendrer une augmentation des charges pour l'association CO Sarine de l'ordre de 650'000 francs (page 50 du message). La Commission financière encourage le Conseil communal à procéder à la mise à jour de ces conventions afin que les coûts soient mieux répartis entre Fribourg et les communes partenaires.

La Commission financière s'est montrée unanime sur la nécessité de ce nouvel investissement et a voté en conséquence en faveur de l'arrêté proposé par le Conseil communal. Elle encourage le Conseil général à faire de même."

Rapport de la Commission de l'Edilité

Hr. Stanislas Rück, Präsident der Baukommission, erklärt:

"Comme il s'agit de la DOSF, je vais donc continuer mon intervention en allemand. Ich war vor 38 Jahren, also 1975, selber DOSF Schüler, da wo die DOSF heute noch ist. Das Schulhaus in Jolimont war damals schon alt und eng. Während meiner Schulzeit wurde zwar aufgefrischt aber wie auch immer: Dass es eine neue deutsche Sekundarschule braucht, ist nicht nur ausser Zweifel, nein, es ist sogar seit Jahrzehnten überfällig.

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

Das Projekt welches uns die Architekten vorschlagen ist übers Ganze gesehen sehr kompakt in den Perimeter der Juraschule integriert. Trotzdem wird es nicht ohne Verluste gehen. Die Baustelle wird tiefe Spuren in die Parkanlage graben. Da der Betrieb in den Primarschulhäusern während der Bauzeit weitergeht, muss der Sicherheit und dem Sicherheitsgefühl der Kinder, Lehrer und Eltern unbedingt höchste Aufmerksamkeit geschenkt werden. Weder Bauten noch Personen dürfen während des Baus zu Schaden kommen. Das ist nicht eine ganz einfache Aufgabe in diesem Umfeld.

Die Baukommission begrüsst, dass auf das unterirdische Parkhaus verzichtet wurde. Sie bedauert jedoch, dass die Alternativenergien einmal mehr zu kurz kommen. Sonnenkollektoren für die Warmwassererzeugung sind zwar vorgesehen auf eine Photovoltaikanlage wird jedoch wieder aus Kostengründen verzichtet. Die Baukommission wünscht sich vom Gemeinderat eine langfristige Planung über den Einsatz von erneuerbaren Energien auf den öffentlichen Gebäuden der Stadt. Wer soll denn die Vorreiterrolle spielen, wenn es die Stadt nicht tut? Wie bei allen öffentlichen Projekten geht die Baukommission zudem davon aus, dass bei der Materialwahl, sei es beim Beton, dem Holz oder den Farben, die ökologischen Aspekte im Vordergrund stehen und dass die Aspekte der Nachhaltigkeit über den ganzen Bauprozess ein grundlegendes Entscheidungskriterium sind.

Architektonisch ortet die Baukommission einige wenige Fragen: Kann die natürliche Beleuchtung in der Schulmensa nicht verbessert werden? Ist der untere Eingang des Klassentraktes wirklich gross genug, um die Rolle des Hautzugangs zu spielen? Sind die über 15 Meter hohen Lichtschächte neben den Treppen für die turbulenten Mittelschüler genügend abgesichert? Ist für den gewünschten Fassadenausdruck wirklich nur die sehr schwere Lösung mit Betonelementen denkbar? Nachhaltigkeit beginnt da. Die Baukommission wünscht sich, dass der Gemeinderat diesen Fragen noch weiter nachgeht.

Die vorgeschlagene Fernheizung mit Wärme-Kraft Koppelung ist sicher eine gute Lösung. Sie sollte so ausgelegt sein, dass weitere Gebäude im Quartier daran angeschlossen werden können. Nur stellt sich die Baukommission die Frage, warum man diese nicht mit den stadt eigenen Gaswerken ausführt. Wieso werden Ertragsmöglichkeiten immer nach aussen abgegeben? Die Kompetenzen für den Bau und Betrieb einer solchen Anlage wären bei Frigaz eigentlich vorhanden oder könnten aufgebaut werden und Frigaz könnte sich in diesem Bereich profilieren.

Mit diesen wenigen Überlegungen und Bemerkungen empfiehlt Ihnen die Baukommission, den Baukredit von 50'050'000 Franken für den Neubau der deutschen Orientierungsstufe Freiburg anzunehmen."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"Je tiens tout d'abord à remercier la Commission financière et la Commission de l'Edilité pour leur soutien à ce projet et à l'arrêté qui vous est soumis ce soir. A l'heure de voter le crédit d'ouvrage, et vous l'avez bien compris, il ne s'agit pas de répéter le bien-fondé de cette construction, une construction qui constitue, pour reprendre l'expression employée ici-même par Mme A. de Weck lors du débat sur le crédit d'étude, la

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

'pièce maîtresse du Plan directeur des écoles', que ce soit d'ailleurs celui de 2010 ou celui réactualisé de 2013.

C'est la deuxième fois durant cette période administrative que le Conseil général est amené à se prononcer sur la construction de la DOSF, puisque le 26 septembre 2011, il y a donc tout juste deux ans, vous aviez voté à l'unanimité un crédit d'étude de 4,2 millions pour ce bâtiment. Partant dès lors de l'idée que le dossier est connu, je ne vais pas rappeler l'historique du projet, de même que je ne vais pas répéter le contenu du message que nous avons voulu le plus complet possible avec notamment le descriptif architectural et programmatique du projet, le calendrier et les coûts prévisibles de l'ouvrage.

Je tiens simplement à souligner dans cette entrée en matière l'étroite et excellente collaboration que nous avons eue jusqu'à ce jour avec le bureau d'architecture lausannois Astrid Dettling et Jean-Marc Péléraux, depuis le concours remporté au printemps 2009. Cette étroite collaboration s'est en particulier concrétisée dans le cadre du développement du projet: les architectes ayant travaillé avec compétence et sérieux, afin de respecter les contraintes financières notamment qui leur avait été fixées par le maître d'ouvrage. C'est ainsi qu'il convient de signaler avec satisfaction que les coûts du projet sont conformes à ce qui vous avait été annoncé lors de l'octroi du crédit d'étude. En effet, les coûts avancés dans le message de 2011 étaient de 55 millions à plus ou moins 15%. Aujourd'hui, le crédit sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer est de 50'050'000 francs, auxquels il faut évidemment rajouter, pour avoir le coût complet de l'ouvrage, les 4,2 millions du crédit d'étude. Certes, nous avons eu quelques frayeurs durant le développement du projet, puisque, comme vous l'avez vu dans le message, à un moment on est arrivé à un coût de l'ordre de 70 millions de francs. C'est là que, suite à la volonté du maître d'ouvrage de ne pas dépasser les coûts annoncés et grâce au travail des architectes, nous avons pu réduire ces coûts estimés à environ 60 millions au moment de la mise à l'enquête de septembre 2012.

Les mesures d'économies prises sont citées dans le message: la principale consistant en la suppression du parking souterrain avec un gain d'un peu plus de 3 millions de francs. Comme nous avons eu la chance de bénéficier de rentrées de soumissions avantageuses, le crédit qui vous est soumis a pu être ramené, au lieu des 56 millions de francs annoncés au budget en catégorie III des investissements, à 50'050'000 francs, avec une précision à plus ou moins 10%. Ce degré de précision vient du fait que plus de 50% du prix se base non plus sur des estimations, mais bien sur des offres d'entreprises rentrées et déjà adjugées sous réserve de l'adoption du crédit par le Conseil général. Cette méthode de travail consistant à vous soumettre un crédit d'ouvrage, lorsqu'une part significative de l'ouvrage a déjà été adjugée, permet de se prononcer sur un budget relativement précis et est à même de réduire très fortement le risque de mauvaises surprises. Nous sommes d'ailleurs en train de l'expérimenter positivement dans le cadre des écoles du Botzet et de la Heitera.

Une remarque encore par rapport à ce qui a été dit par le Président de la Commission de l'Edilité qui a posé un certain nombre de questions, évoquées en Commission. Ces différentes remarques de détail concernant la construction, telles que les fenêtres de la cafétéria, sont et vont encore être examinées par les architectes en collaboration avec le maître d'ouvrage pour voir dans quelles mesures on peut encore améliorer quelques points. En ce qui concerne les délais, le permis de construire ayant été délivré le 17 juin dernier par la Préfecture et en cas de d'accepta-

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

tion de l'arrêté ce soir, cela nous permet d'envisager un début des travaux en novembre prochain avec pour objectif, déjà annoncé lors du crédit d'étude, l'ouverture de l'école à la rentrée scolaire 2016-2017. Quant au financement de l'objet, il sera rediscuté dans le cadre du budget 2014 au vu des discussions que nous avons eues hier soir.

C'est avec ces quelques considérations que je vous encourage, au nom du Conseil communal, à entrer en matière et à voter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Rapport du groupe socialiste

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit:

"Le groupe socialiste salue la qualité du projet, mais il a diverses propositions d'amélioration. Ainsi, le groupe estime qu'il est nécessaire d'explicitier les exigences dans les futurs dossiers de soumission. Il s'agit d'utiliser du béton recyclé pour la façade, du béton recyclé pour économiser de l'énergie grise, d'utiliser du bois certifié tel que FSC, PESC ou du bois suisse, mais pas du bois d'origine incertaine, et d'utiliser des peintures et des revêtements particulièrement écologiques qui suivent le standard ECO de Minergie. Par ailleurs, nous vous demandons de planter dans le parc, autour des bâtiments, des essences indigènes.

Quant au réfectoire, je reprends l'aspect qui a été relevé par la Commission de l'Edilité. Il s'agit de réfléchir à l'utilisation par les écoliers, en dehors des heures de réfectoire, de la salle du réfectoire. Les locaux étant serrés, exigus et les besoins importants, il s'agit d'utiliser un espace qui sera certainement très intéressant. Nous demandons que cet espace obtienne un éclairage naturel renforcé et que des fenêtres y soit placées, car aujourd'hui elle a un côté couloir.

Concernant les panneaux solaires photovoltaïques, bien que nous ayons pris note de l'installation de panneaux solaires thermiques, pour la production de chaleur, la Ville a malheureusement fait une économie de 170'000 francs sur les 50 millions de francs en évitant une fois de plus de mettre des panneaux photovoltaïques sur un nouveau toit plat lui appartenant. C'est absolument regrettable et nous estimons que lorsqu'on manque de finances, il faut justement être innovant. J'aimerais citer l'article de 'La Liberté' du 19 septembre 2013 qui s'intitule 'A Bulle, du solaire sur les écoles' y révélant que les écoles primaires de Condémine et Tourma-line, nouveaux bâtiments scolaires sis respectivement à Bulle et à la Tour-de-Trême, où l'on apprend que Bulle a réussi à installer du solaire photovoltaïque sans bourse déliée. Comment cela a-t-il été possible? La Commune de Bulle s'est associée à l'entreprise Gruyère Energie qui a assumé la totalité de l'investissement, soit 400'000 francs, et qui assure la gestion du parc. Quant à la Commune, elle met les toits à disposition. Je prie donc le Conseil communal de réfléchir à une solution qui serait écologique et économique à la fois.

Finalement, les places de parc restent un élément dont on nous avait promis, en Commission de l'Edilité, qu'on nous expliquerait plus précisément le nombre, notamment concernant les places de parc pour voitures. Ce point n'est pas clair dans le dossier et demande des précisions complémentaires. Pour les vélos, nous demandons un nombre suffisant de places de parc, placées près des entrées des bâtiments, à l'abri de la pluie, éclairées, répondant au standard de la mobilité douce.

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

Le groupe socialiste est conséquent: hier, il a voté pour une hausse du coefficient de l'impôt pour pouvoir financer de telles infrastructures et par conséquent, aujourd'hui, soutient le crédit à la DOSF à l'unanimité."

Rapport du groupe des Verts

Hr. Gilles Bourgarel (Grüne) erklärt:

"Diese Botschaft erfreut uns besonders. Wir sind besonders froh, dass es in einer Bauetappe ausgeführt wird. Ich habe versucht mich für die deutsche Orientierungsstufe, die wir dringend brauchen, auf deutsch zu äussern, werde aber jetzt weiter auf französisch sprechen, damit meine Intervention kürzer und klarer wird.

Nous saluons un projet compact qui épargne le parc et nous saluons particulièrement l'économie de plus de 3 millions de francs réalisée en renonçant au parking souterrain. Ce n'était pas la première fois que nous étions confrontés à un tel objet lors de la construction d'une école, et dans les cas précédents, il avait été absolument impossible de pouvoir y renoncer sinon on risquait de manquer d'enseignants. Néanmoins, le problème des places de parc lié aux écoles reste un problème actuel et je pense que la Commune, dans son nouveau plan d'aménagement et dans le cadre du règlement pour la mobilité et les places de parc, devrait exiger des plans de mobilité pour toutes les entreprises qui dépassent un certain nombre de personnes. Il m'est difficile de donner un chiffre sans une étude précise de la taille des entreprises moyennes à Fribourg, mais je pense que ce serait une manière aussi de contraindre l'Etat à établir enfin un plan de mobilité qui favorise les transports en commun et évite ces surcharges de trafic liées seulement à la présence de nombreuses écoles en ville de Fribourg. On remarque très bien, en période de vacances, comment la circulation s'améliore en ville.

Concernant l'énergie, pensez-y, dépensez-en moins! Là encore, nous constatons une attitude fossile de la part de l'Exécutif. Comment faut-il faire? Est-ce qu'une des solutions a été soufflée par Mme Delisle, soit en trouvant des partenaires extérieurs? Je pense qu'il faut enfin investir pour l'avenir. Nous demandons que le Conseil communal, dans un cadre plus global que ce projet-là, réfléchisse à un pont d'investissement qui puisse garantir le transfert énergétique des énergies fossiles aux énergies renouvelables, dans un délai raisonnable. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de dépenser l'énergie dont auront besoin les générations futures. C'est un crime de griller un litre de pétrole quand on sait ce que l'on peut faire avec. Sans pétrole, je me demande quelles seraient les techniques médicales encore praticables et quelles seraient les prothèses encore imaginables aujourd'hui, sans les produits dérivés du pétrole? De grands pans de l'industrie s'écrouleraient tout simplement, parce que nous n'avons pas de produits de substitution, alors que nous nous échinons à simplement griller cette énergie par habitude et confort. Il faut vraiment une réflexion de fond, comme pour les écoles, il s'agit d'une question cruciale pour l'avenir des futures générations. Nous nous permettons d'insister.

Un inconvénient à la compacité du projet, c'est le volume important des terres à déplacer lié aux excavations. A ce sujet, nous demandons instamment de faire tous les efforts pour trouver des dépôts le plus proche possible du chantier, afin de limiter le bilan CO2 du chantier. Je n'ai pas fait le calcul du nombre de camions qui seront nécessaires, mais cela va aussi constituer une nuisance importante dans la réalisation de cette infrastructure indispensable. Enfin, quant à la qualité du terrain,

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

nous osons espérer que les sondages ont été faits pour savoir dans quoi on va creuser et construire. Cela me semble une chose élémentaire pour préparer des devis qui tiennent la route. Quant à la cafétéria, nous partageons les soucis de l'ensemble de la Commission. Dans sa forme actuelle, on pourrait l'appeler le Gothard ou plutôt le Tunnel. Ce n'est pas un endroit idéal pour créer un espace convivial, qui permette aux élèves de trouver des places pour répéter leurs leçons entre les cours. Nous demandons un effort particulier, car la réponse des architectes qui nous disaient que cela ne rentrait pas dans le concept, est vraiment faible.

Sur ces remarques, notre groupe a approuvé l'arrêté. Je tiens à relever que notre collègue C. Mutter s'est longuement battue pour le maintien d'un enseignement en langue allemande en ville de Fribourg."

Rapport du groupe DC/VL

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après:

"Voici presque exactement deux ans, notre Conseil général acceptait le crédit d'étude pour la planification de cette nouvelle école, le CO de langue allemande de et à Fribourg. Notre groupement démocrate chrétien/Vert/libéral avait soutenu à l'unanimité ce crédit d'étude et il soutiendra, à ce jour, unanimement le crédit d'ouvrage pour ce nouveau cycle d'orientation.

Um jegliche Unklarheit zu verhindern, sei erklärt, dass die christlich-demokratische/Grünliberale Fraktion einstimmig den Baukredit von 50'050'000 Franken für die deutschsprachige Orientierungsschule Freiburg befürwortet. Wir nehmen vor allem mit Genugtuung zur Kenntnis, dass es der technischen Kommission gelang die durch ein spezialisiertes Büro angekündigten Gesamtkosten von 70 Millionen Franken um rund 16 Millionen zu kürzen. Dabei wurde, ich zitiere Punkt 2.2 in der deutschen Kurzfassung, 'das Wesentliche und Unverzichtbare vom anderen getrennt'. Daraus können wir folgen, dass wir es fertig gebracht haben in diesem Projekt über 20% der Kosten als unwesentlich zu bezeichnen und zu streichen. Es sei erhofft, dass wir auch in zukünftigen Projekten unsere Gemeinde mit der gleichen Klarsicht, das Unwesentliche vom Wesentlichen unterscheiden werden.

Le projet pour le cycle d'orientation de langue allemande est compact et clair. Un projet qui, déjà à la base, lors des résultats du concours d'architecture, s'est 'cristallisé' comme le plus économe en terrain et volume. Un parti pris qui nous permet d'annoncer, en ce jour, que nous avons réussi à obtenir la meilleure école avec les moyens financiers que nous avons à ce jour. A propos de cristaux, en observant les façades en béton proposées pour cette future école, permettez-nous cette remarque 'architecturale'. Des économies bien réfléchies se doivent aussi d'analyser le vieillissement d'un élément constructif. Proposer une façade 'à facettes' est en ce sens risqué et il est probable que nous observions un vieillissement excessif et rapide de la surface de ces éléments. Sans évoquer, bien sûr, qu'une telle carapace n'exprime pas vraiment l'esprit d'ouverture que nous pourrions espérer d'une école pour adolescents.

Nous concluons en espérant que la Commission de bâtisse continuera son travail de rigueur et d'économies jusqu'à la fin de ce chantier."

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et
conséquences financières de
celles-ci (suite)
Rapport du groupe libéral-
radical

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) tient les propos
suivants:

"C'est sans réserve que le groupe libéral-radical soutient le crédit d'ouvrage pour la construction du CO de langue allemande, projet dont les coûts figurent déjà dans le plan financier 2013-2017. Die FDP Fraktion begrüsst es, dass der Gemeinderat bedeutsame Einsparungen beschlossen hat und dadurch die Gesamtkosten des Projektes einschneidend gesenkt werden konnten."

Rapport du groupe UDC

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit:

"Le groupe UDC salue la très bonne qualité du message qui nous est soumis aujourd'hui. Ce message est complet et parfaitement détaillé. Après avoir attiré l'attention du Conseil communal, il y a quelques années lors du message relatif à l'école du Botzet, nous regrettons une fois de plus l'absence de panneaux solaires sur les toits du bâtiment de la DOSF. La Commune manque, selon nous, une belle occasion de donner l'exemple en la matière. C'est une question qui va, à l'avenir, se poser de manière accrue. Je crois qu'on aurait pu, dans ce domaine-là, être proactif. Néanmoins, ce bâtiment répond à un besoin tout à fait urgent. Beaucoup de retard ayant été pris, c'est avec une très grande satisfaction que nous voyons le projet évoluer et bientôt se concrétiser. On va pouvoir commencer la construction et proposer aux adolescents germanophones de notre ville des infrastructures scolaires qui soient convenables et répondent parfaitement aux besoins. Pour cette raison, le groupe UDC accepte l'arrêté à l'unanimité, de même qu'il avait en son temps accepté le crédit d'étude."

Rapport du groupe chrétien-
social

M. Maurice Page (PCS) s'exprime comme suit:

"Si l'un de vous veut construire une tour, il s'assied d'abord pour calculer la dépense et voir s'il a assez d'argent pour achever son travail. Autrement, s'il pose les fondations et ne peut ensuite achever la tour, tous ceux qui verront cela se moqueront de lui'. C'est une tirade de l'Evangile que je vous cite. J'espère qu'elle aura plus d'impact que les sermons de M. Bourgarel. Ce soir, nous votons sur un crédit d'ouvrage de 50 millions de francs, je tiens à vous le rappeler, parce que le mot 'cohérence' semble décidément bien étranger à cette assemblée. Je m'étonne aussi de voir des gens qui, hier soir, défendaient avec une vigueur incroyable l'orthodoxie financière retourner aujourd'hui aussi rapidement et facilement leur veste, pour prôner le lendemain un laxisme financier qui va jusqu'à ne rien dire du tout: silence total. Ça m'étonne, en particulier, de la Commission financière qui est censée être le garant de l'orthodoxie financière. On ne parle pas de petits sous ou de gros sous, ni même de croûte accrochée au mur de cette salle, mais bien de 50 millions de francs. Voir augmenter notre dette d'un tiers, sans savoir le moins du monde comment la financer, si nous arriverons à la payer un jour, semble tout à coup n'effrayer plus personne dans cette salle, ce qui me surprend énormément. Je remarque également que, ce soir, le Conseil communal est devenu un organe extraordinaire qui a fait un boulot vraiment fantastique, composé de gens extraordinaires qui travaillent extraordinairement bien, qui ont fait un boulot sérieux, excellent à tous les points de vue, où il n'y a rien à redire, alors que hier soir il était voué aux gémonies de façon épouvantable. Voilà le paradoxe de la politique. A coups de 'y a qu'à', il est très facile de faire de la politique. J'ai prôné hier soir et je le prône encore aujourd'hui un réalisme économique le plus froid possible. C'est quand même assez curieux que ce soit le PCS qui doive vous rappeler cela. Ceux qui se lancent dans cette dépense sans sécurité aucune, je le rappelle nous n'avons aucune sécurité sur ces 50 millions de francs, ne prennent-ils

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

pas aussi en otage finalement la population et les élèves de notre ville? Je crois que la question mérite d'être posée. Le PCS attend donc des autres partis, dans les plus brefs délais, des réponses et des propositions de solutions."

Mme Christa Mutter (Grüne) erklärt:

"Ich gebe gerne 'dans les plus brefs délais', Hr. M. Page Antwort auf einige seiner Fragen. Ich habe keine Angst um unsere Kohärenz und ich denke auch nicht, dass wir die Bevölkerung unserer Stadt, vor allem nicht die Kinder, in Geiselnahme nehmen werden. Also solches Vokabular möchten wir uns dann doch verbieten. Ich habe auch gerne Holz, Solarzellen und Recyclingbeton, aber ich denke bei diesem Dossier ist es doch wichtig, dass wir vor allem auch daran denken, dass wir hier eine Schule bauen, und zwar eine Schule, auf die wir seit Jahrzehnten warten. Unsere Fraktion ist froh, dass dieser Kredit endlich vorgelegt wird. Wenn ich sie an die Geschichte erinnern darf: vor etwa sieben Jahren hat Hr. C. Masset in der Baukommission noch gesagt, es bestehe kein Bedarf eine DOSF zu bauen.

Ich habe hier in diesem Saal eigentlich nur zweimal erlebt, dass der Generalrat einstimmig gegen den Gemeinderat gestimmt hat. Das erste Mal war als Frau M.-T. Maradan-Ledergerber vorschlug die Pfadfindersubventionen zu streichen. Das zweite Mal war als der Gemeinderat die DOSF-Schule in zwei Etappen bauen wollte und 2010 plante diese erst 2019 fertig zu stellen. Ich möchte hier rückwirkend noch dem damaligen Generalrat danken, dass er einstimmig beschlossen hat, diese Schule schnell zu bauen. Es war vorgesehen, dass sie 2014 fertig gestellt wird. Jetzt wird es 2016 und ich hoffe doch sehr, dass der Gemeinderat dieses Dossier schnell behandelt. Quant au financement, parce ce que c'est important, nous avons renvoyé hier la hausse d'impôt. Nous ne l'avons pas refusée comme titrait l'un de nos journaux préférés. Cette précision est importante, car nous attendons que le Conseil communal nous présente un budget solide et qu'il assure le financement de la DOSF dans les plus brefs délais. Je vous rappelle que le Conseil communal avait utilisé toutes les astuces possibles et impossibles pour faire passer le financement de la salle de spectacle avec une solution d'amortissement très spéciale, une interprétation qui limite encore fortement toutes les autres actions de la Commune, notamment aussi dans le domaine des infrastructures scolaires. Le Conseil communal d'alors avait négocié longuement avec le Service des communes pour faire passer cette interprétation très large des règles budgétaires. Nous demandons qu'il fasse aujourd'hui les mêmes efforts pour la DOSF. Je ne pense pas que le renvoi d'hier soir devrait retarder d'une seule semaine la construction de la DOSF.

Der Gemeinderat hat mit der Standortwahl bei der Jura-schule ursprünglich, statt anderswo im Quartier oder in der Stadt, eine sehr teure Lösung gewählt. Es ist eben teuer, enorme Aushubarbeiten im Hügel auszuführen, statt eine Schule auf eine grüne Wiese hinzustellen, wie das bei der Villa Thérèse geschehen ist. Ich teile die Beobachtung der Baukommission: das grösste Anliegen in dieser kniffligen Situation muss die Gewährleistung der Sicherheit des Schulweges und der Kinder sein. Die Zirkulation auf den Baustellen ist ein trauriges Kapital in der Stadt Freiburg und denke, dass es gerade hier in dieser schwierigen Situation ein besonderes Konzept braucht. Je pense que, dans cette situation complexe, le projet choisi est une bonne solution, qui essaie d'intégrer cette école au mieux dans le site, mais je pense aussi que, dans sa volonté d'économie, le Conseil communal ou le bureau technique mandaté est allé un peu trop

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

loin. On a renoncé à l'aula, la seule aula qui aurait fourni plus de 350 places, qui aurait permis aux écoles primaires ainsi qu'aux CO de la Ville de réunir en un seul lieu élèves et parents. Ainsi, les écoles de la Ville ne disposeront toujours pas d'une salle de taille suffisante. Ils ne peuvent pas utiliser Equilibre, parce que c'est tout simplement trop cher. Il est vraiment dommage d'avoir coupé dans la taille de l'aula. L'option de la cantine a également été prise au rabais. Il est ainsi difficile d'offrir une alimentation équilibrée et saine, si l'équipement de cuisine ne permet que de réchauffer des plats ou de faire des frites. Nous trouvons que cette économie proposée, en coupant dans la culture, dans les énergies renouvelables, dans la mobilité douce et dans l'alimentation saine, est un programme pédagogique assez désastreux. Ces petites économies, pour la plupart, ne se justifient pas. Si on doit investir 120 millions de francs, un million de plus pour de bonnes solutions devrait être finançable. Encore une fois, nous avons renvoyé la hausse d'impôt. Peut-être faut-il une hausse plus importante? Il faut la justifier et bien l'argumenter. Dans ce sens-là, j'espère que tous ensemble, avec un financement solide, nous construirons une belle école que nous attendons depuis très longtemps."

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration ci-après:

"Si, en matière financière, M. M. Page a besoin des bretelles et d'une ceinture pour retenir son pantalon, nous sommes un peu surpris et nous pensons qu'il a la mémoire un peu courte. A-t-il oublié l'ouvrage sur l'histoire de Fribourg au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles qui, à l'occasion du 850^{ème}, montre que la Commune s'est développée avec une série d'endettements successifs? Sans cela, nous ne serions pas où nous sommes aujourd'hui. Des problèmes ont surgi dès la séparation de la Ville et de l'État, avec un manque de ressources et un manque de surfaces territoriales pour la ville capitale. Mais, cela ne l'a pas empêchée, en s'endettant, de se développer, au contraire. Bien sûr, nous ne voulons pas courir au casse-pipe. Nous l'avons précisé, nous accepterons une hausse d'impôt qui soit justifiée sur l'ensemble, avec une vision claire des endroits où on doit économiser, de ce à quoi on peut ou on doit renoncer et de ce qui sera prioritaire sur l'ensemble des investissements. Enfin, pour remonter encore dans le temps, je dois rappeler que la Ville de Fribourg ne disposerait pas d'un ensemble aussi important de monuments, s'ils n'avaient pas été commencés sans l'assurance d'avoir les finances pour les réaliser. Tous les bâtiments importants de la Ville, tels que les églises, l'enceinte, l'Hôtel de Ville, tous ces projets ont été de longue haleine et ont souffert souvent de problèmes financiers, mais constituent néanmoins une de nos meilleures cartes de visite encore aujourd'hui et se sont révélés durables. Ne renonçons pas à cet investissement parce que nous venons de tomber sur un petit écueil. Il ne sera que de courte durée. Sur la durée de la ville et sur les besoins de la population, je pense qu'il y a des priorités qui doivent être placées au second rang des états conjoncturels, momentanés."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après:

"En tant que garante de l'orthodoxie financière de la Commune, j'ai bien écouté l'introduction de M. le Vice-Syndic qui a bien précisé que le financement serait traité dans le cadre du budget 2014. Je vous assure que la Commission financière va regarder ça de manière très attentive, y compris le plan financier 2013-2017, et que nous reparlerons bientôt d'augmentation d'impôt."

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"J'aimerais tout d'abord remercier les différents intervenants qui ont tous manifesté leur soutien à ce message. Je ferai quelques remarques et réponses à ce qui a été dit par certains d'entre vous. Concernant les exigences en matière écologique mentionnées notamment par la représentante du groupe socialiste, Mme M. Delisle, sur le béton recyclé, le bois, les peintures écologiques et les plantes indigènes, nous allons, tel que cela a été dit lors de la Commission de l'Edilité, dans toute la mesure du possible aller dans ce sens et mettre ces exigences dans les soumissions. Je dis bien dans toute la mesure du possible, puisqu'il y a peut-être au niveau du béton notamment quelques exigences constructives qui font que ce n'est pas toujours possible d'avoir du béton recyclé. Ainsi, dans la mesure du possible, nous allons faire en sorte que ces exigences écologiques soient respectées, l'architecte l'a également confirmé dans le cadre de la commission. J'ai dit dans l'entrée en matière que l'ensemble des remarques faites au sein de la Commission de l'Edilité, en présence des architectes, vont être examinées. Je pense notamment à l'éclairage du réfectoire. Nous avons demandé aux architectes de revoir s'il y avait possibilité d'améliorer ce qui était prévu, tout en précisant qu'il y a toute une paroi qui va bénéficier déjà d'un éclairage naturel important, mais nous allons examiner s'il y a la possibilité d'y ajouter encore une ou deux fenêtres pour répondre aux critiques qui ont été émises.

Concernant les places de parc, puisqu'il s'agit d'une des économies principales par rapport au projet initial, un parking souterrain était prévu sous les salles de sport qui comportait à l'origine 60 places pour les voitures, si l'on reprend le message de 2001, dont 50 à l'intérieur et 10 à l'extérieur. Le projet qui vous est proposé ce soir retient 28 places en surface, témoignant d'une diminution importante du nombre de places de parc pour voitures. Le nouveau nombre de places de voitures a été calculé et défini avec le Service de la mobilité. Pour les cases des deux-roues, il n'y a pas de modification par rapport au projet original. Le projet comporte 100 cases deux-roues, dont 60 couvertes et 40 non couvertes pour les motos. Je signale par rapport à la problématique des places de parc que la réduction sensible de ces places de parc entre le projet initial et le projet mis à l'enquête était notamment l'un des points d'opposition qui avait été déposé par l'Association du quartier du Jura. Donc, je pense, pour répondre à M. G. Bourgarel, que ce qui est proposé aujourd'hui est une solution médiane qui correspond à la politique de stationnement, qui fait mal à certains enseignants ou utilisateurs, mais qui répond aux exigences en matière écologique, même si certains auraient aimé aller encore plus loin dans la suppression des places de parc. Il faut penser qu'une partie des enseignants ont besoin d'une voiture pour se déplacer et transporter leur matériel.

Concernant le photovoltaïque, je ferai une remarque générale en précisant que de nombreuses économies ont été faites, tout à fait significatives, Mme C. Mutter, qui ont permis de passer le projet mis à l'enquête de 70 millions à 60 millions. Ces mesures d'économies de l'ordre de 10 millions ont été mûrement réfléchies et discutées en Commission technique et en Commission de bâtisse. Elles ont été approuvées par le Conseil communal et ne péjorent pas la qualité et le bon fonctionnement du projet, c'est important de le relever. Il faut être conscient aussi qu'on est arrivé dans une période, on l'a entendu hier soir dans le cadre du débat sur les finances de la Ville, où nous sommes contraints de faire des choix et de renoncer à ce qui n'est pas indispensable. Il serait contradictoire de vouloir

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

aujourd'hui, mais il n'y a pas eu de proposition dans ce sens, réaugmenter le crédit pour rajouter des éléments qui ont été supprimés après réflexion. Concernant le photovoltaïque, j'ai sous les yeux un rapport technique de l'ingénieur-électricien qui estime que, en l'occurrence, l'installation de panneaux photovoltaïques sur ces toits ne serait pas favorable pour diverses raisons, dont en voici deux: d'une part la réalisation d'une cage d'escaliers permettant l'accès à la toiture exigerait l'installation d'une barrière de sécurité en cas de mise en place de panneaux photovoltaïques, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires et péjorerait la qualité volumétrique et architecturale du bâtiment. D'autre part, une nouvelle étude concernant les valeurs de rétention d'eau devrait être affectée, sachant que la toiture végétalisée fait également office de rétention d'eau, une installation complémentaire devrait peut-être y être posée avec des coûts supplémentaires. Il y a d'une part la volonté d'économie et d'autre part le fait que les ingénieurs estimaient qu'il n'était pas adéquat de mettre en place des panneaux photovoltaïques à cet endroit. Par contre, les bâtiments existants semblent plus appropriés pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Je renvoie au cas déjà étudié de la Heitera et j'aimerais réitérer ce qui a été dit à la Commission de l'Edilité: nous sommes prêts à tenir une séance avec la Commission de l'Edilité, afin de faire un examen global de cette problématique énergétique pour trouver des solutions adéquates à l'avenir pour l'ensemble des bâtiments de la ville, que ce soit des bâtiments scolaires ou administratifs, mais en l'occurrence dans le cadre de cette construction, ces panneaux ne semblaient pas adéquats indépendamment de l'aspect économique du problème. Je crois que j'ai répondu aux principales remarques qui ont été faites. Concernant l'intervention de M.M. Page relative au financement, je me réfère à ce que j'ai dit en entrée en matière."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après:

"Je vous fais part de deux ou trois remarques. Tout d'abord, M. G. Bourgarel a fait une évocation historique, plaisante et je voulais juste lui rappeler que nous ne manquerons pas de relire un nouvel épisode savoureux lié à l'histoire des relations de l'Etat et de la Ville, dans le cadre de l'industrialisation des eaux de la Ville de Fribourg. Nous nous réjouissons d'avance de cette lecture. De manière complémentaire, j'aimerais, au nom du Conseil communal, avant le vote final lié au crédit d'enga-

Séance du 1er octobre 2013

Infrastructures scolaires et conséquences financières de celles-ci (suite)

gement, vous rappeler deux éléments: le premier concerne le renvoi d'hier de la proposition du Conseil communal, parce que vous voulez avoir une vision globale de la situation de la Commune. La deuxième porte sur le débat qui aura lieu prochainement dans le cadre du budget d'exercice 2014, afin de permettre non seulement les adaptations et réadaptations du budget, mais également le financement de la DOSF, première étape de la construction des établissements scolaires reconnus nécessaires par votre organe."

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 66 voix, sans opposition et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message n° 27 du Conseil communal du 27 août 2013;
- le rapport de la Commission de l'Edilité;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 50'050'000 francs destiné à la réalisation du projet de CO de langue allemande (DOSF) au Jura, sur la base de l'indice OFS, espace Mittelland d'octobre 2012 de 103.6.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 1^{er} octobre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Séance du 1er octobre 2013

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 39 de M. Thomas Zwald (PLR), au nom du groupe PLR, et de 19 cosignataires, lui demandant la réactualisation du Plan directeur des écoles de la Ville de Fribourg;

Le Président tient les propos ci-après:

"Veillez noter que le rapport final au sujet du postulat n° 39 de M. T. Zwald est contenu dans le message n° 27 au point A."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, déclare ce qui suit:

"Ce rapport vous a déjà été donné hier dans le cadre du message n° 27. J'aime beaucoup parler, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je vous refasse lecture du même rapport. C'est pour des raisons strictement formelles qu'il a été mis à l'ordre du jour."

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime comme suit:

"Nous sommes satisfaits de la réponse. Cependant, nous aurions aimé que référence soit faite au postulat de M. Zwald dans le message."

Le postulat n° 39 est ainsi liquidé.

ooo

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour

M. Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, tient les propos suivants:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 49 de Mmes A. Burgener Woeffray, M. Jordan et de M. M. Kuhn, ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour."

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal fait part des constatations suivantes:

Aux niveaux cantonal et fédéral

En vertu de la nouvelle loi sur l'accueil extrafamilial, le Canton a débloqué une aide pour l'incitation à la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de 5'000 francs p/place pour les crèches et 3'000 francs p/place pour les accueils extrascolaires (AES), mais uniquement jusqu'en 2014 et dans les limites des moyens financiers. A signaler que l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) verse également 5'000 francs pour la création de nouvelles places d'accueil, durant les deux premières années d'activité et en principe jusqu'en 2015.

Au niveau communal

La Commune soutient diverses structures d'accueil, telles que les crèches (10), les garderies et les écoles maternelles (2), ainsi que l'Accueil familial de jour pour plus de 4,4 millions de francs (budget 2013). La Ville de Fribourg a également créé et mis en place les AES, au nombre

Séance du 1er octobre 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour (suite)

de six, avec des charges nettes à hauteur de 2,2 millions de francs (budget 2013).

Le Conseil communal a également décidé d'examiner de manière attentive tous les futurs projets d'augmentation de la capacité d'accueil, lors de l'élaboration de chaque budget annuel. A ce propos, plusieurs agrandissements des AES sont prévus, suite à l'entrée en vigueur de la deuxième année d'école enfantine. Dès 2014, les AES du Schoenberg (environ 25 places supplémentaires), de la Vignettaz (environ 20 places supplémentaires) et du Jura (environ 25 places supplémentaires) aménageront dans de nouveaux locaux. En 2015, l'AES de l'Auge-Neuveville déménagera au Werkhorf (env. 35 places suppl.), ce qui devrait impliquer la création d'environ 100 nouvelles places d'accueil.

Conclusions

Les moyens financiers mis à disposition par la Confédération et, récemment, par le Canton ont atteint leur but, le secteur de l'accueil extrafamilial s'étant passablement développé sur le territoire communal. L'incitation n'est plus un problème, celui de la pérennité du financement en est un bien plus exigeant. Aussi, la Commune fait-elle face à ses obligations légales et continue-t-elle d'envisager le développement de ce secteur.

Avec un soutien financier s'élevant à 6,6 millions de francs pour le secteur de l'accueil extrafamilial, le Conseil communal estime que son engagement financier est en adéquation avec ses obligations légales (soit 180 francs p/habitant) et dépasse largement celui du Canton, malgré l'état de ses finances. L'aide communale pour la petite enfance est passée de 2,1 millions de francs en 2001 pour 155 places/année, à 4,4 millions de francs en 2013 pour 240 pl./année. En 2012, la Commune a soutenu 'l'Arche des enfants' et en 2013 la crèche 'Mosaïque'. Actuellement ces deux structures ne bénéficient que d'un soutien forfaitaire pour un certain nombre de places d'accueil. Une prise en charge totale sera examinée lors des discussions sur le budget 2014. A titre d'information, le coût moyen d'une place/année en crèche se situe aux alentours de 25'000 francs et la participation de la Commune représente une dépense nette de l'ordre de près de 15'000 francs p/place. Le Canton finance la création de nouvelles places d'accueil mais seulement jusqu'en 2014 et selon ses moyens financiers. Il n'entre pas en matière pour le financement des frais annuels de fonctionnement.

Il paraît dès lors superflu de mettre en place un processus d'aide communale supplémentaire pour la création de nouvelles places d'accueil. Cela est d'autant moins nécessaire qu'à chaque nouveau projet un soutien financier de la Ville est sollicité pour la prise en charge des frais de fonctionnement de l'institution.

Par conséquent, le Conseil communal ne souhaite pas entrer en matière pour la distribution d'une subvention à la création de nouvelles places d'accueil."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit:

"On pourrait croire que le Conseil communal et que les personnes au sein de l'administration communale qui ont traité ce postulat n'ont pas vraiment lu le développement adjoint. Nous avons attiré l'attention sur le fait qu'il est difficile pour une équipe de milice de monter une

Séance du 1er octobre 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 49 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Marine Jordan (PS) et de M. Martin Kuhn (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier l'introduction d'une aide financière de la Commune pour la création d'institutions d'accueil de jour (suite)

structure d'accueil. Dans ce contexte, une aide financière de la Commune pourrait lui permettre de recourir à un projet responsable, professionnel et spécialisé en la matière. Notre postulat a été déposé à un moment où les fonds du Canton et de la Confédération étaient encore généreusement dotés. C'était le bon moment, selon nous, pour créer des structures, ce d'autant plus qu'un subventionnement du Canton, certes minime, a vu le jour. Merci au Conseil communal de nous dire dans sa réponse ce que nous savions déjà. Nous avons bien compris que vous vous reposez sur vos lauriers, mais votre réponse correspond-elle aux besoins relevés par la Commune et devant être couverts conformément à la loi? Est-ce que les 74 places par année dans les crèches et les 100 places par année dans les accueils scolaires sont vraiment créées? Vous dites Mme A. de Weck que vous investissez dans ces structures, mais lorsque vous ouvrez à la Neuveville et en l'Auge des accueils extrascolaires, ce qui nous intéresse vraiment c'est de savoir combien de places supplémentaires vont être créées. En effet, qu'en est-il vraiment de la création de places quand un nouvel accueil extrascolaire est créé à l'endroit même où il en existe déjà un? Permettez-moi également un petit clin d'œil: le montant de 4,4 millions de francs en faveur de l'accueil pour la petite enfance que vous mentionnez existait déjà, à 200'000 francs près, intégré dans les comptes et le budget précédant 2013. En conclusion, notre groupe et les cosignataires de ce postulat ne sont pas satisfaits de cette réponse."

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.

ooo

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Affaires sociales, tient les propos ci-après:

"En séance du 29 octobre 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 53 de M. M. Kuhn et de Mmes M. Jordan et A. Burgener Woeffray, ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal fait part des constatations suivantes:

- *la Commune est liée aux crèches de la ville par l'organisation faîtière de la Fédération fribourgeoise des crèches et garderies (ci-dessous la Fédération), par le biais d'une convention réglant les principes généraux et fixant les bases du soutien financier des institutions, dans la mesure de ses possibilités*
- *les crèches sont constituées en association ou fondation privées individuelles et administrent de manière indépendante la présence des enfants, la comptabilité et la gestion du personnel. Le service des Institutions et assurances sociales (IAS) examine chaque année le résultat de l'exercice précédent, les besoins, les projets, la situation de l'année en cours, ainsi que le budget de l'année suivante;*

Séance du 1er octobre 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune (suite)

- *chaque crèche bénéficie d'un organe de révision externe, indépendant et professionnel.*

Le système actuel fonctionne bien. La fixation des salaires pour le personnel des crèches est liée à la classification des fonctions de l'Etat (EvalFRI). Le service des IAS effectue ponctuellement des contrôles plus spécifiques auprès des crèches; le dernier remonte à novembre 2012. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté tant dans l'application du tarif que sur les critères de base pour l'attribution d'une place d'accueil ni dans la gestion des salaires du personnel.

La création de crèches communales impliquerait l'ouverture d'un nouveau secteur dans l'administration communale, avec l'engagement d'un personnel qualifié ayant des connaissances professionnelles spécifiques (directeur/trice de crèche, éducateur/trice de la petite enfance, etc.), répondant aux exigences cantonales dans ce domaine. D'éventuels problèmes de cohabitation entre crèches communales et privées pourraient survenir, notamment vis-à-vis de l'équité de traitement des diverses structures.

A titre d'exemple, les normes du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), pour la création d'une crèche d'une capacité de 40 places/année (dont 20 places bébés), exigent l'engagement de 1 EPT pour la Direction, 4,2 EPT pour le personnel formé et 2,1 EPT pour le personnel non formé. Le coût annuel à charge de la Commune s'élèverait à 600'000 francs environ.

En collaboration avec la Fédération, le service des IAS va examiner la possibilité de regrouper l'ensemble des comités des crèches, en créant un comité central ayant pour mission principale l'harmonisation des structures (salaires, heures d'ouverture, etc.), la gestion du personnel, les contrôles de gestion, le financement, ainsi que la centralisation des inscriptions. Ce comité serait composé de membres de la Commune, de responsables des structures, de représentants du personnel, etc.

Conclusions du Conseil communal

Avec plus de 4,4 millions de francs (budget 2013) pour les crèches, garderies, assistantes parentales de jour, ainsi que près de 2,2 millions de francs (budget 2013) pour les AES, la Commune estime que ses efforts financiers sont importants, concernant le développement de ce secteur.

Dans ces circonstances, le Conseil communal n'envisage pas d'ouvrir lui-même des crèches communales, l'organisation actuelle des structures pouvant être considérée comme fiable."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit:

"Votre réponse est décevante. Bien qu'il manque de places, et vous le savez comme moi Mme A. de Weck, dans les crèches, vous avancez dans votre réponse seulement des problèmes qui pourraient surgir en ayant un responsable des crèches. Aucune allusion au manque de places, aucun effort pour démontrer qu'une cohabitation entre crèche communale et crèches privées pourrait combler le manque de places, aucune comparaison par exemple avec la ville de Berne, qui vit cette cohabitation avec grand succès. Nous vous avons demandé d'étudier la création

Séance du 1er octobre 2013

Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat no 53 de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Marine Jordan (PS) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'une ou deux crèches par la Commune (suite)

d'une ou de deux crèches par la Commune, afin de faire face à la demande accrue de places en accueil préscolaire. La réponse n'est que l'expression de l'absence de volonté de creuser le sujet. Concernant le dernier paragraphe, Mme A. de Weck, vous pouvez le mettre de côté pour répondre à un autre postulat que nous avons déposé et qui demande la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance."

Le postulat n° 53 est ainsi liquidé.

000

11. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président fait la déclaration ci-après:

"En séance du 28 août 2013, le Bureau a accepté la recevabilité des postulats qui nous sont présentés ce soir et les a qualifiés comme tels, à l'exception des postulats n° 98 et n° 99."

- n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires demandant au Conseil communal d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain

M. Jean Bourqknecht, Vice-Syndic, préavise favorablement la transmission du présent postulat pour étude.

Mme Elena Strozzi (Verts) s'exprime comme suit:

"C'est la troisième fois que je prends la parole au sujet de ce postulat, donc je vais être brève. C'est un postulat qui demande au Conseil communal d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain. Je tiens à préciser que ce sont des palettes en bois, telles que représentées sur la photo des documents joints. Je demande également d'analyser la disponibilité des associations de quartier qui pourraient s'en occuper ou lancer de telles initiatives. Je vous demande donc de soutenir ce postulat qui soutient non seulement un projet écologique, mais également social."

Vote

Le Conseil général décide par 39 voix contre 13 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 95 de Mme Elena Strozzi et de 8 cosignataires.

- n° 96 de M. Jean-Noël Gex (PLR) et de 32 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le soutien par l'acte à la Fondation Fribourg Cœur

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la recevabilité et la qualification de ce postulat.

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime comme suit:

"Nous demandons au Conseil communal de participer activement au programme de la Fondation Fribourg Cœur, en dressant un inventaire des défibrillateurs cardiaques sur le territoire de la ville, en informant la population par la voix du '1700' et éventuellement en participant au programme de premier répondant au sein notamment de la police locale, des pompiers et des conciergeries des bâtiments. Pour ceux qui ne connaissent pas la Fondation Fribourg Cœur, il s'agit de faire connaître le geste qui sauve. Actuellement, entre 3 et 5% de la population subissant un arrêt cardiaque survivent. Ce taux de survie pourrait être augmenté à 40% voire plus, si on intervient dans les dix premières minutes. Je pense que cette Fondation Fribourg Cœur est importante et gagne à être connue aussi en ville de Fribourg."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 96 de M. Jean-Noël Gex et de 32 cosignataires.

- n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 43 cosignataires demandant au Conseil communal le bétonnage de la chaussée aux arrêts de bus

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, précise que le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat, pour étude.

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) fait la déclaration suivante:

"Plusieurs arrêts de bus ont la chaussée déformée par le poids des véhicules qui s'arrêtent toujours au même endroit, ce qui peut être dangereux notamment pour les deux-roues. Sur le boulevard de Pérolles ou à l'avenue du Général-Guisan par exemple, de nombreux arrêts de bus sont très creusés. Je demande donc au Conseil communal d'analyser tous ces endroits et de bétonner les plus marqués, comme par exemple à la rue Saint-Pierre. Cela augmentera le confort des usagers des transports publics et surtout cela augmentera la sécurité des cyclistes."

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration ci-après:

"Je suis cycliste, je circule en ville et je constate ce fait, plus particulièrement sur Pérolles qu'à l'avenue Saint-Pierre, mais je m'opposerai à la transmission de ce postulat, parce que j'aimerais donner un petit exemple d'endroit où l'on peut commencer à économiser dans cette ville."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz et de 43 cosignataires.

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 98 M. Raphaël Casazza (PLR), de Mmes Marine Jordan (PS) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et de MM. Bernhard Altermatt (DC/VL) et François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal le prolongement du congé paternité pour les employés de la Commune

Le Président précise ce qui suit:

"Selon les articles 59 et 60 du règlement du Conseil général, une proposition constitue une demande écrite sur les objets relevant de la compétence du Conseil général. Un postulat est une demande écrite sur des objets relevant de la compétence du Conseil communal. Le postulat n° 98 de M. R. Casazza et al. demande le prolongement du congé paternité pour les employés de la Commune. Il implique une modification du règlement du personnel, article 65, alinéa 2, littera c, qui relève de la compétence du Conseil général. Formellement il s'agit donc d'une proposition. M. R. Casazza, acceptez-vous de changer votre postulat et de le requalifier en tant que proposition?"

M. Raphaël Casazza (PLR) répond dans les termes ci-après:

"J'accepte la requalification de ma demande en proposition."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, tient les propos suivants:

"Techniquement il s'agit d'une proposition, dans la mesure où M. R. Casazza ainsi que les cosignataires demandent le prolongement non pas une étude sur le prolongement du congé paternité. En séance du Conseil général du 24 juin dernier, une proposition a été déposée demandant au Conseil communal de prolonger le congé paternité, de le faire passer de trois jours actuellement à dix jours. Voici la situation actuelle: de 2008 à 2012, chaque année en moyenne sept collaborateurs ont eu un enfant. Le minimum étant de un et le maximum de dix. 33 situations durant cette période ont concerné 29 personnes. De janvier à août 2013, il y a sept naissances supplémentaires, portant à 40, le nombre de cas, et à 33, le nombre de collaborateurs concernés. Sur ces 33 personnes, quatre ont entre temps quitté la Ville. En termes de coûts directs, l'application de votre proposition M. R. Casazza, est d'environ 20'000 francs par année. Mais ce coût supplémentaire doit être compensé dans d'autres postes budgétaires, hormis l'éducation, selon qu'il soit financé par l'ensemble des employés communaux, soit une contribution mensuelle d'environ trois francs par mois et par collaborateur. Analyse de votre proposition: vous passez sous silence les conséquences organisationnelles d'un tel congé. En effet, si une absence de trois jours, telle qu'elle est prévue actuellement, est en général assez facilement absorbée, il en n'est pas de même, et de loin, pour une absence de dix jours. Ceci nécessiterait des ressources supplémentaires ou à défaut reporterait sur les autres collaborateurs les congés accordés aux nouveaux pères. Cette situation ne manquerait pas d'occasionner des coûts indirects supplémentaires. Si le Conseil communal veut accroître son attractivité en tant qu'employeur, il doit assumer les coûts, non pas les reporter sur les collaborateurs. Ce serait dans ce cas-là offrir un cadeau, payé et assuré par d'autres. Par ailleurs, compte tenu de la mobilité professionnelle d'aujourd'hui, il n'est pas certain que de telles mesures soient vraiment attractives ou capables de fidéliser les collaborateurs. En effet, ce congé ne concernerait qu'une part très restreinte de ceux-ci et ne serait par

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

conséquent pas très efficace. Le Conseil communal est conscient qu'il doit être sensible aux questions d'attractivité, mais il pense que cela doit s'inscrire dans une conception globale du travail, non pas dans le fait d'accorder l'un ou l'autre avantage ponctuel, qui pourrait alors être considéré davantage comme un privilège fort contestable. Aucune demande du personnel à ce propos n'a été enregistrée. J'en viens à la position du Conseil communal qui est de dire qu'aujourd'hui, l'Etat envisage toute une série de mesures d'économie qui touchent non seulement son personnel, mais aussi les communes. La Ville, on en a été le témoin, envisage même une augmentation d'impôt. Les mesures d'économie entreprises et qu'elle va démontrer, ne permettent pas d'équilibrer le budget. Par conséquent, dans ce contexte, il est demandé à chacun de faire des efforts et il serait très mal venu d'accorder à quelques-uns un tel avantage. Une telle mesure est certes sympathique, mais ce n'est vraiment pas le moment de l'appliquer. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous demande de refuser la transmission de ce postulat."

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime comme suit:

"Comme je l'ai dit, j'ai insisté pour que le postulat soit requalifié en proposition, car il demande une modification du règlement du personnel qui est de la compétence du Conseil général. Cette proposition demande de prolonger ou pour être plus précis d'allonger la durée du congé paternité de trois à dix jours pour les employés de la Commune. J'en conviens, ce n'est pas le moment de parler de dépenses supplémentaires, mais cependant très modestes. Pour rappel, nous proposons seulement un allongement de sept jours par rapport à la situation actuelle et nous proposons que les coûts induits soient compensés sur d'autres postes du budget communal, à l'exception des écoles. Il a fallu des décennies pour instaurer une assurance maternité qui n'est plus contestée aujourd'hui. En faudra-t-il autant pour instaurer un 'mini' congé paternité?"

Ich schätze die Kosten dieser Massnahme zwischen 20'000 und 40'000 Franken pro Jahr, die wie gesagt innerhalb des Budgets kompensiert werden sollen, mit Ausnahme bei der Bildung. Dies entspricht zwischen 7 und 15 Vätern pro Jahr, wenn man so rechnen darf.

La politique, c'est faire des choix. En effet, on ne peut pas tout faire et il faut fixer des priorités, si on veut être responsable. Dans notre cas il s'agit d'une thématique sociétale plus large s'inscrivant dans une optique d'une meilleure conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle, comme le demandait le postulat n° 16 de M. C. Schenker ou le postulat n° 74 de Mmes M. Delisle, C. Dorand, C. Esseiva, M. Jordan et D. Jordan Perrin. Pour notre ville, il s'agit également de montrer l'exemple, comme cela a été évoqué ce soir au sujet de la DOSF par MM. S. Rück et P. Wicht notamment, même si l'essentiel de l'effort se situe, et j'insiste là-dessus, au niveau de la responsabilité individuelle, je suis personnellement convaincu que cette petite impulsion constitue un investissement à long terme pour la société en général, visant à permettre aux jeunes pères de s'impliquer plus auprès de leurs enfants en bas âge. Pour rappel, dans sa réponse au postulat n° 16, le Conseil communal indiquait que 94% des hommes, des employés masculins, travaille à plein-temps contre seulement 19% des femmes. Je constate également que le service militaire retire du monde du travail les jeunes hommes suisses pendant quelques semaines par année et implique que le Conseil communal s'organise à cet effet pour les remplacer. Enfin, cette mesure permettra d'augmenter l'attractivité et l'image de notre ville en tant qu'employeur. Je suggère quelques pistes à la Commission financière pour financer cette mesure: y a-t-il

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

une marge de manœuvre au niveau du pont AVS offert aux employés proches de la retraite? En effet, je constate que le budget 2013 prévoit plus de 600'000 francs, en augmentation de 160'000 francs depuis deux ans seulement, soit plus de 30% d'augmentation. Et nous parlons ici de trouver 20'000 francs. Une autre possibilité consisterait à effectuer un prélèvement d'environ trois francs par mois par employé sur les salaires de tous les employés de la Commune. On peut aussi imaginer une combinaison de plusieurs mesures.

Ich möchte diejenigen, die skeptisch sind, beruhigen. Die Stadt Freiburg wird nicht die erste sein einen Vaterschaftsurlaub einzuführen. Denn der Vaterschaftsurlaub ist bereits sehr verbreitet, vor allem bei Städten, Kantonen und grossen Unternehmen. Es gibt z.B. bereits einen Vaterschaftsurlaub zwischen 10 und 20 Tage bei den Städten Lausanne, Bern, Genf und bei den Unternehmen Migros, SBB, Swisscom usw."

M. Pascal Wicht (UDC) s'exprime comme suit:

"Le groupe UDC partage l'avis de M. R. Casazza sur un point. M. R. Casazza a dit qu'il fallait poser des priorités au niveau des dépenses et sur ce point-là nous sommes d'accord avec lui. Il faut relever que cette dépense nouvelle que l'on propose de créer, de l'ordre de 20'000 à 40'000 francs par année et régulièrement, c'est-à-dire toutes les années à venir, ne nous paraît clairement pas prioritaire. On parle de faire des économies alors essayons d'éviter de créer de nouvelles dépenses là où elles ne profitent pas à un grand nombre de concitoyens. L'argument suivant de M. R. Casazza qui consiste à dire que puisque les gens peuvent partir à l'armée, alors ils pourraient également avoir un congé paternité, est une question plus large, mais que dans ce cas-là, c'est l'assurance perte de gain qui finance les allocations non pas directement l'employeur. Il faut donc veiller à ne pas tout mélanger. Ainsi, nous suivrons la recommandation du Conseil communal, une fois n'est pas coutume, et nous refuserons la transmission de ce postulat."

Mme Marine Jordan (PS) déclare ce qui suit:

"Je suis extrêmement surprise par l'argument économique qui est mis en avant. Un jeune père qui serait absent dix jours au moment de la naissance de son enfant ne sera pas remplacé. Il aura peut-être plus de travail à son retour ou la charge de travail se reportera sur ses collègues, mais il ne sera pas remplacé. Donc, je ne vois pas d'où viennent les coûts engendrés par ce congé, premièrement. Deuxièmement, en termes d'attractivité de la Ville, cette mesure fait partie des petites choses qui font qu'une ville est attractive ou non. Et troisièmement, il me semble qu'au moment de la naissance d'un enfant, que la jeune mère puisse être accompagnée dix jours, soit deux semaines, par son mari, ce me semble ne vraiment pas être du luxe pour l'avoir expérimenté."

Vote

Le Conseil général décide par 32 voix contre 12 et 17 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° i, ancien postulat n° 98, de M. Raphaël Casazza, de Mmes Marine Jordan et Yolande Peisl-Gaillet et de MM. Bernhard Altermatt et François Ingold, ainsi que de 21 cosignataires.

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

- n° 99 de MM. Raphaël Casazza (PLR), Bernhard Altermatt (DC/VL) et Diego Frieden (PCS) et de Mmes Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et Marine Jordan (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine

Le Président précise ce qui suit:

"Le Bureau dans sa séance du 28 août 2013 s'est déterminé quant à l'irrecevabilité de ce postulat. En effet, il l'a qualifié d'irrecevable, car en fonction des dispositions légales actuelles, il ne relève pas de la compétence communale. Le Conseil communal a ainsi été informé que M. R. Casazza est intervenu auprès des députés du Grand Conseil pour transmettre sa requête au niveau compétent. Le Bureau a décidé par 3 voix contre 2 et 2 abstentions que le postulat n° 99 était irrecevable. Le Conseil communal nous a assuré qu'il fournirait des compléments lors de la présente séance."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des écoles, tient les propos suivants:

"Le Conseil communal est également d'avis que ce postulat est irrecevable. Pour fonder cet avis, j'ai demandé une prise de position de la DICS, qui m'a répondu par lettre du 4 septembre 2013. Afin que le contenu de cette lettre soit dans le procès-verbal, je vais vous la lire:

La loi scolaire du 23 mai 1985 actuellement en vigueur ne prévoit pas de dispositions légales suffisantes pour l'introduction de classes bilingues. Le projet de loi scolaire, en cours d'examen auprès de la commission parlementaire constituera la base légale utile et nécessaire à la création de classes bilingues, ce qui inclut également formellement la possibilité pour un cercle tel que le vôtre de proposer l'entier de la scolarité obligatoire dans une filière bilingue. Le concept des langues, dont le Grand Conseil a pris acte en septembre 2010, prévoit toutefois la création de classes bilingues d'abord au cycle d'orientation, qui se prête plus facilement à l'introduction de classes bilingues. Cette option s'explique par les nombreux défis organisationnels et pédagogiques à mettre en œuvre et à évaluer. Les évaluations qui seront faites sur les projets actuellement en cours dans 9 CO sur 21, permettront de définir les conditions de faisabilité pour le degré primaire, afin d'assurer la continuité du programme de l'enseignement bilingue sur l'entier de la scolarité obligatoire. Ainsi légalement, votre cercle scolaire pourra demander à ma Direction la création d'une filière bilingue en son territoire en plus des filières monolingues. Afin d'assurer l'égalité de traitement entre élèves, mais aussi la qualité de la formation dispensée, ma Direction posera toutefois ses exigences quant aux conditions d'admissibilité des élèves dans cette filière et aux effectifs des classes, aux conditions de formation du corps enseignant et aux conditions d'études (choix des disciplines enseignées dans l'autre langue, choix des moyens didactiques, évaluations des élèves, normes de promotion, gestion des situations d'échec, etc.). Par ailleurs, il va de soi que l'enseignement dans une classe bilingue ou une filière bilingue ne peut se faire que sur une base volontaire des élèves et de leurs parents. S'agissant du financement, une classe bilingue est financée comme une classe ordinaire, à savoir par un financement réparti entre l'Etat et les communes selon les dispositions de la loi scolaire. Les élèves d'une classe bilingue ne se trouveront pas dans une classe ordinaire. Dès lors, l'ouverture d'une classe bilingue ne

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

devrait pas entraîner une augmentation du nombre des classes dans le cercle. (Fin de la lettre).

Mesdames et Messieurs les postulants, vous avez compris qu'actuellement la loi scolaire ne nous donne pas la base légale, c'est pour cela que nous disons que votre postulat est irrecevable. Dès que la nouvelle loi sera entrée en force, que le règlement aura pris des dispositions et fixé des règles pour la création de ces classes bilingues, nous les mettrons en place. Certains d'entre vous font partie de la commission scolaire, vous connaissez ma volonté de mettre en place une telle filière, ceux qui seront dans cette commission pourront suivre ce processus que nous ferons ensemble et je m'en réjouis. D'ici là, je vous demande d'admettre que ce postulat est irrecevable."

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime comme suit:

"Je prends acte de la position du Conseil communal concernant la recevabilité de mon postulat. Je vous le concède, je ne suis pas juriste, mais il me semble qu'il y a une marge d'interprétation dans la loi scolaire actuelle qui devrait permettre au moins d'élaborer un projet pilote. A vrai dire, je ne comprends pas en quoi la loi scolaire actuelle permet d'introduire une filière bilingue au niveau des CO, mais pas au niveau des écoles primaires. Cela dit, j'espère qu'il ne s'agit pas d'une excuse pour ne pas traiter le sujet maintenant. Je souhaiterais que notre Conseil communal ait plus d'ambition dans ce domaine très prochainement. Nous avons effectivement une chance extraordinaire d'être sur la frontière linguistique de la Suisse.

Ich frage mich ob es einfacher ist einen zweisprachigen Klassenzug in Genf, Lausanne, Zürich oder Sankt-Gallen einzuführen oder eben in Freiburg, wo wir bereits über zahlreiche Lehrerinnen und Lehrer in beiden Sprachen verfügen.

Par ailleurs, je suis personnellement convaincu qu'il y a d'autres possibilités pour augmenter l'attractivité de la ville et d'attirer des contribuables potentiels autrement que par des hausses d'impôt. L'offre d'une filière bilingue dès l'école enfantine serait un atout majeur pour des familles et des entreprises désirant s'installer dans la région, par exemple, en relation avec le développement, que j'espère fulgurant, du nouveau quartier d'innovation Bluefactory.

Weiter, dies könnte einen Trumpf bei der Abstimmung der Nachbargemeinden für eine Fusion des 'Grand Fribourg' sein. Ein dritter zweisprachiger Klassenzug neben den beiden aktuellen Klassenzügen, französisch und deutschsprachig, soll freiwillig sein und die Chancengleichheit gewährleisten.

Au vu de ce qui précède, j'ai estimé plus sage, personnellement, de suspendre temporairement mon postulat jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire qui devrait être votée par le Grand Conseil d'ici au début de l'année prochaine. La Présidente de la Commission compétente du Grand Conseil m'a d'ailleurs assuré que mon postulat sera recevable avec la nouvelle loi scolaire et j'ai pris bonne note que le Conseil communal est intéressé et est ouvert à suivre ce projet. Concrètement, je retire le postulat n° 99 et en redéposerai un demandant l'introduction d'une filière bilingue dès l'école enfantine jusqu'au CO dès que la nouvelle loi scolaire sera en vigueur."

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Le Président demande si M. B. Altermatt, coauteur du postulat, se rallie à la position de M. R. Casazza.

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) tient les propos ci-après:

"Non, je ne puis défendre cette position. Permettez-moi de défendre la recevabilité et la transmission de ce postulat, jouant ainsi le jeu du 'good cop – bad cop' (bon flic – mauvais flic): à vous de décider qui est le méchant et qui est le bon dans cette configuration. J'aimerais rassurer le Conseil communal et surtout la Directrice scolaire que je fais cela de bonne guerre, ce n'est pas pour vexer qui que ce soit, mais je trouve que le sujet est important. Je prends ici la parole en tant que personne privilégiée. J'ai dû fournir un effort pour apprendre la langue partenaire, mais j'ai poursuivi ma formation au-delà de la scolarité obligatoire et j'ai eu la chance d'intégrer des écoles qui prévoient ce genre de contexte.

Nicht alle Bürger, Kinder und Jugendliche haben oder hatten dieses Glück, darum wurde im Jahr 2009 das kantonale Konzept zur Stärkung des Sprachenunterrichts verabschiedet.

Le fameux concept cantonal de l'enseignement des langues qui est en vigueur depuis plus de quatre ans. Dans un rapport de septembre 2010, le Conseil d'Etat a réitéré sa volonté d'aller dans le sens de l'enseignement bilingue durant la scolarité obligatoire. Je cite: 'les cercles scolaires primaires et les établissements du CO doivent avoir la possibilité de développer, dans une collaboration entre autorités et corps enseignant, des projets innovants sous forme expérimentale avec une supervision et un suivi assurés par la DICS.' Le Conseil d'Etat se réfère ici à la proposition n° 8 dudit concept qui parle de l'introduction de séquences d'enseignement dans la langue partenaire. Il parle également de la proposition n° 9 relative aux classes bilingues. Les deux propositions, mises en consultation ont été soutenues par deux tiers, respectivement 78% des milieux consultés. Je cite le rapport du Conseil d'Etat: 'la proposition doit être considérée comme un véritable plébiscite.'

Seit dem Jahr 2011 hat die Erziehungsdirektion einen Projektleiter angestellt, der die Gemeinden bei der Unterstützung der Vorschläge aus dem Sprachenkonzept unterstützt. In folgenden Primarschulkreisen sind teilweise schon seit mehreren Jahren Pilotprojekte am laufen: Cressier, Belfaux, Corminboeuf, Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue, Barberêche.

Je me permets ici un petit clin d'œil, apparemment il est possible de faire quelque chose, si on veut faire quelque chose. Au niveau du CO, les écoles qui ont actuellement des projets en cours sont celles de La Tour-de-Trême, de Bulle, de la Veveyse, de Sarine-Ouest et de Morat. Le projet moratois qui est de loin le projet le plus avancé en la matière, reçoit, outre le soutien de la DICS, un soutien financier de l'office fédéral de la culture. Concernant le financement, la DICS écrit dans son rapport qui est actuellement, comme on l'a entendu, concrétisé par la révision de la loi scolaire. 'L'Etat prend à sa charge les frais de formation, ainsi que les frais de suivi et d'évaluation des projets. Les communes ont à leur charge les autres frais, liés aux infrastructures qui sont déjà présentés et le matériel spécifique qui peut, en vertu de la loi fédérale des langues, aussi être remboursé. S'il y a des unités d'enseignement supplémentaires, cela est financé par le Canton et les communes.' Par conséquent, je vous propose d'admettre la recevabilité et la transmission de ce postulat selon la ligne pratiquée et autorisée par la DICS. Il s'agit d'utiliser toute la marge de manœuvre dont dispose notre ville pour développer des projets d'enseignement bilingues et pour devenir plus attractive. Que ces projets aient un caractère

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

expérimental, tel que permis par le concept cantonal ou qu'ils se situent dans la ligne de la loi scolaire qui est actuellement révisée, cela a finalement peu d'importance. L'essentiel, c'est de faire quelque chose, de le faire rapidement et bien, en étroite collaboration avec la DICS."

M. Pascal Wicht (UDC) tient les propos ci-après:

"Je m'exprime en mon nom personnel. Je soutiens tout à fait le principe du postulat qui a été fait, mais je rejoins l'argument du Conseil communal qui consiste à dire que si la loi actuelle ne le permet pas, il vaut mieux finalement attendre quelques mois, redéposer ce postulat et pouvoir y répondre avec une base légale propre qui soit parfaitement adaptée, plutôt que de faire le travail à moitié, avec une base légale dont on ne sait pas exactement la teneur. Je pense que trop de précipitation mène à l'échec et les quelques mois d'attente ne sont pas si dramatiques. C'est avec plaisir que je soutiendrai cette proposition, si elle est redéposée une fois que la nouvelle loi cantonale aura été adoptée, mais pour l'instant je crois qu'il est plus sage, comme l'a fait M. R. Casazza, de renoncer provisoirement à cette idée."

M. Gilles Bourgarel (Verts) tient les propos suivants:

"Je tiens à rappeler que, dans chaque discours officiel, le bilinguisme est considéré comme une richesse et que nous ne devons pas rester sur l'échec de la votation cantonale sur l'enseignement bilingue qui s'était soldée par 51% de refus, donc une majorité très courte pour refuser un enseignement bilingue au niveau cantonal, les arguments ayant été essentiellement financiers à l'époque. J'aimerais aussi rappeler que s'il a fallu à peu près dix ans pour admettre que les panneaux de la Gare de Fribourg soient bilingues, je souhaite ardemment que l'on avance plus vite et le délai d'un an qui est imparti au Conseil communal pour répondre à ce postulat, laisse tout le temps de mettre en place les modifications légales. Il n'y a donc aucune raison de refuser ce soir ce postulat si nous voulons aller de l'avant dans le bilinguisme."

Es ist immer ein Reichtum und wir müssen drin investieren."

Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) erklärt:

"Herr B. Altermatt hat es so schön gesagt. Il faut faire quelque chose. Ich glaube wenn man die Zweisprachigkeit fördern will in unseren Schulen, reicht es eben nicht wenn man ein bisschen etwas macht. Ich war viele Jahre Mitglied in der Schulkommission und wenn ich eines gelernt habe, dann ist es sicher das, dass die Lehrpersonen, die man für die Pilotprojekte braucht, die Nase voll haben von diesen Pilotprojekten, weil sie nicht wissen wo es anfängt und wo es aufhört, ob sie auf der Strecke bleiben, ob sich der ganze Aufwand lohnt oder ob es eventuell wieder umgekippt wird. Ich plädiere sehr stark dafür, dass wenn man eine Sache anpackt, sie richtig angepackt wird und da reicht es wirklich nicht wenn man nur in einem Kindergarten einen zweisprachigen Unterricht durchführen will und dies noch auf freiwilliger Basis,. Die Kosten-, Nutzenbilanz sieht sehr wahrscheinlich schlecht aus. Ich würde sagen, wenn wir etwas machen wollen, dann müssen wir es richtig machen und müssen es durchdacht machen und das kostet auch ziemlich viel Geld. Das muss aber in die Waagschale geworfen werden, ansonsten hat das alles keinen Sinn."

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Vote

Le Conseil général décide par 30 voix contre 20 et 9 abstentions, de qualifier le postulat n° 99, de MM. Raphaël Casazza, Bernhard Altermatt et Diego Frieden, et de Mmes Béatrice Acklin Zimmermann et Marine Jordan, ainsi que de 24 cosignataires, d'irrecevable.

Le postulat n° 99 est ainsi liquidé.

- n° 100 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les horaires scolaires

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal préavise favorablement la transmission, pour étude, du postulat n° 100.

M. Jean-Frédéric Python (PDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"En effet, il faudrait étudier les horaires scolaires afin d'éviter que les enfants de quatre ans ou cinq ans, doivent se lever à 06.30 heures pour aller à l'école, ou pour les plus grands d'attendre environ 45 minutes entre la Table de midi et le début des cours. Il me semble qu'il devrait y avoir des possibilités d'amélioration et je vous remercie de les étudier.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 100 de M. Jean-Frédéric Python et de 39 cosignataires.

- n° 101 de MM. Diego Frieden (PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Bernhard Altermatt (DC/VL), ainsi que de 10 cosignataires, demandant la création d'une commission ad hoc en vue du nouveau logo officiel de la Ville de Fribourg

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, précise que le Conseil communal préavise favorablement la transmission, pour étude, de ce postulat n° 101.

M. Diego Frieden (PCS) déclare ce qui suit:

"La question du logo nous préoccupe et, comme vous le savez, nous en avons déjà discuté le 4 mars dernier. Cette même assemblée se prononçait alors de manière nette contre la décision du Conseil communal concernant le logo. Mais, pour information, le logo n'est pas simplement une question d'image, puisque le mot vient du grec 'logos' qui signifie 'discours'. C'est la raison pour laquelle, ce n'est pas seulement l'aspect graphique qui nous interpelle, nous amenant au dépôt de ce qui était une proposition, présentée comme telle au vu de notre inexpérience, et qui a pris la forme correcte du postulat, mais également la partie écrite. Je relève trois fonctions de ce logo:

- a. *le logo est une carte de visite. Voici la carte de visite de mon employeur, que j'utilise et sur laquelle il est écrit 'Secrétaire central'*

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

aussi bien que 'Zentralsekretär'. Si la langue allemande n'y figurerait pas, on pourrait croire que je ne puis m'exprimer dans cette langue. Il est donc à mon avantage de faire figurer sur cette carte de visite ma fonction dans la deuxième langue de la ville;

- b. le logo est un passeport, il représente un aspect identitaire. Si sur le passeport, il n'est pas écrit Schweiz, on pourrait croire que vous êtes ressortissant d'un pays qui n'est pas germanophone. C'est la raison pour laquelle il est intéressant pour la Ville de Fribourg de l'annoncer clairement, haut et fort, sur son logo directement, qu'il s'agit de Fribourg/Freiburg;*
- c. ich würde sagen, dass ein Logo wie eine Postkarte ist. Man würde nie aus einer Stadt ein hässliches Bild oder Photo wählen um sich gut zu präsentieren. Es geht hier natürlich um das Werbeelement. Ein Logo dient auch dazu etwas Werbung zu machen.*

C'est dans ce sens-là, que nous demandons au Conseil communal de retravailler cette question du logo, en étant épaulé par toute une série d'experts, permettant de représenter toutes les sensibilités, qui produira un cahier des charges bien ficelé. Nous estimons que le logo devrait être bilingue et ensuite arriver à une décision du Conseil communal. Feront partie de cette commission, l'un ou l'autre membres du Conseil général, un représentant par communauté linguistique principale, un représentant d'une organisation à caractère historique, un représentant d'une organisation de défense du patrimoine, un représentant des milieux touristiques, un représentant des milieux de la promotion économique et un ou plusieurs experts du milieu de l'art et du graphisme. La composition est ainsi complètement ouverte und natürlich geht es hier entweder um Männer oder Frauen. Je termine en disant que 'logos' en grec signifie aussi 'logique' et 'rationalité', c'est en faisant appel à ce sens et à cette qualité que je vous demande d'accepter la transmission de ce postulat."

Hr. Jean-Pierre Wolhauser (FDP) erklärt:

"Den Antrag mitunterzeichnet mit Hr. B. Altermatt, unterstütze ich die schriftliche Begründung meines Ratskollegen D. Frieden. Mit dem neuen Logo für die Stadt Freiburg soll die einmalige Lage an der Sprachengrenze von deutsch und französisch, ihre bewegte Geschichte, ihre Funktion als Hauptort eines zweisprachigen Kantons zum Ausdruck gebracht werden. Diese wichtige Aufgabe kann nicht allein von einem Grafikunternehmen erfüllt werden. Es braucht vorgängig den Input von Personen aus verschiedenen Kreisen, die einen besonderen Bezug zu unserer Stadt haben. Diese Personen sollen in der Adhoc-Kommission Einsitz nehmen. Aus diesem Grund bitte ich sie dieses Postulat an den Gemeinderat zu überweisen."

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit:

"Pour des raisons de rationalité, je vais m'opposer à ce postulat, car dépenser l'énergie d'une commission spéciale du Conseil général pour une compétence du Conseil communal me paraît vaine. De plus, je crois que le Conseil communal a compris le message. Changer le logo, ce n'est pas seulement créer un nouveau signe, mais implique ensuite de l'imprimer et de l'appliquer partout et cela engendre des coûts importants. Il serait ridicule en cette période de concentrer des énergies à ce sujet. Je pense qu'il vaut mieux concentrer des énergies pour que la

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Ville de Fribourg ait réellement un statut juridique bilingue. Dès ce moment, il sera clair que Fribourg signifie 'ville libre' en français. Ça reste un nom alémanique malgré le fait que la Commune a un statut juridique francophone. Le fond de la question est là. Quant à l'étiquette, nous ne sommes pas une savonnette, nous n'avons pas besoin de cela pour nous vendre et encore moins d'une commission spéciale. Je pense que le Bureau pourrait lui-même créer un cahier des charges à destination du Conseil communal dans ce but. Ne perdons pas notre temps."

Mme Manon Delisle (PS) tient les propos suivants:

"Personnellement, je vais m'opposer à cette transmission pour des raisons de rationalité. J'estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer une commission pour élaborer un logo, mais je tiens à préciser qu'il est évident pour moi qu'il faut un logo qui contienne les deux langues par respect de l'aspect bilingue de la ville, même s'il n'est pas officiel. Je souhaite plutôt que l'on se mette au travail et que l'on crée ce nouveau logo plutôt que de créer une commission qui le fasse."

Vote

Le Conseil général décide, par 30 voix contre 14 et 8 abstentions, de refuser la transmission au Conseil communal du postulat n° 101 de MM. Diego Frieden, Jean-Pierre Wolhauser et Bernhard Altermatt, ainsi que de 10 cosignataires.

Le postulat n° 101 est ainsi liquidé.

- n° 102 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), ainsi que de 18 cosignataires, demandant d'intervenir auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) pour que chaque installation de vidéosurveillance soit clairement signalisée dès l'entrée du bâtiment

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, précise que le Conseil communal accepte, pour étude, la transmission du postulat n° 102.

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Savez-vous que vous êtes filmés à votre insu? De nombreux commerces de la ville de Fribourg sont équipés d'une vidéosurveillance. Une partie d'entre eux ne signale pas à leurs clients qu'ils sont filmés. Cela n'est pas tolérable. Il s'agit d'un procédé illégal et contraire à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992. Les mêmes critères s'appliquent et doivent s'appliquer pour les banques et les magasins. La signalisation à ce sujet doit être bien visible, à l'entrée du bâtiment. Toute personne accédant à ces lieux privés devrait être informée qu'elle est filmée. Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal d'intervenir auprès du Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PCPDT) pour que chaque installation de vidéosurveillance installée par des particuliers dans des lieux privés soit clairement signalée dès l'entrée du bâtiment qui en est équipé."

Chers collègues, je vous demande de soutenir la transmission de ce postulat qui contribue à la protection de la sphère privée des citoyennes et citoyens."

Séance du 1er octobre 2013

Décision quant à la transmission des postulats (suite)

Vote

Le Conseil général décide, par 32 voix contre 7 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 102 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann et de M. Jean-Pierre Wolhauser, ainsi que de 18 cosignataires.

ooo

12. Réponse aux questions

- n° 123 de M. Pius Odermatt (PS) relative à l'usage du vélo pour se rendre à l'école

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, donne lecture de sa réponse:

- "1. *Quels établissements scolaires interdisent aux enfants de se rendre à vélo à l'école?*
2. *Quelles en sont les raisons?*
3. *Qu'entend faire le Conseil communal pour inciter les élèves et les enseignant-e-s à emprunter le vélo pour se rendre à l'école?*

Il est nécessaire de rappeler que le trajet qu'effectuent les enfants pour se rendre à l'école est sous l'autorité et la responsabilité des parents. Par conséquent, ni la Commune ni le Canton ne peuvent imposer un moyen de transport. Les responsables d'établissements peuvent toutefois fixer des règles sur l'accès des sites scolaires. La Police cantonale émet des conseils de sécurité routière à l'attention des parents. Elle demande aux parents de privilégier des déplacements à pied et déconseille l'usage du vélo avant la quatrième année primaire, année où la Police enseigne aux élèves les rudiments de la circulation routière. Les écoles de quartier réglementent uniquement l'accès au site scolaire, ce qui peut avoir une influence sur le mode de transport conseillé. Leur position se fonde sur la localisation de l'établissement, si les routes sont très fréquentées à proximité, des déclivités, des zones à 20 ou à 30 kilomètres/heure, la surface disponible autour de l'école, ainsi que dans la cour d'école. Voici la situation de chaque école:

- au Botzet: les élèves sont autorisés à venir à vélo à deux conditions, que les élèves aient suivi la formation routière donnée par la Police cantonale et que les parents signent un formulaire indiquant qu'ils autorisent leur enfant à venir à l'école à vélo. Le responsable d'établissement constate que cela ne concerne que deux ou trois élèves;
- au Bourg: les élèves ne sont pas autorisés à entrer dans la cour à vélo, l'école ne disposant pas de places pour les garer. En outre, la situation de l'école est peu propice, voire dangereuse pour y venir à vélo;
- au Jura: en principe, l'école recommande de ne pas venir à vélo. La raison principale est le danger qu'encourraient les enfants sur les routes à grand trafic qui bordent l'école: avenue Général-Guisan, route du Jura et route de Morat. Cependant, l'école peut autoriser un enfant à parquer son vélo dans la cour, à la demande et sous la responsabilité des parents, si l'élève habite trop loin ou pour d'autres raisons pertinentes, par exemple élève devant se rendre à un cours

Séance du 1er octobre 2013

Réponse aux questions
(suite)

après l'école. L'école encourage les parents à faire aller leurs enfants à l'école à pied.

- *à la Neuveville: venir à vélo à l'école n'y est pas interdit, car il y a plusieurs zones à vingt ou trente kilomètres/heure dans le secteur. Par contre, les enfants ne peuvent pas utiliser leur vélo dans la cour entre 07.35 et 11.35 heures et de 13.35 à 15.40 heures. En outre, les vélos doivent être parkés en-dehors de la cour, aux endroits prévus à cet effet;*
- *à la Vignettaz: il est recommandé de ne pas s'y rendre à vélo pour les raisons suivantes: dangerosité des trajets, nombre des élèves important dans les cours, ce qui rend difficile la cohabitation avec les cyclistes, pas d'espace pour entreposer les vélos;*
- *au Schoenberg: il n'y a pas d'interdiction, mais les enfants doivent avoir suivi la formation donnée par la Police et en outre être autorisés par leurs parents. Le responsable d'établissement constate que peu d'enfants sont autorisés par leurs parents à cause de la dangerosité des trajets.*
- *en l'Auge: pas d'interdiction;*
- *à la Villa Thérèse: l'école recommande aux enfants de venir à pied. Comme la décision relève de l'autorité des parents, la responsable d'établissement ne peut pas s'immiscer dans cette décision. Toutefois, la circulation dans la cour y est interdite aux vélos, trottinettes ou rollers à cause de l'exiguïté de l'espace où se côtoient des enfants de l'école enfantine à la sixième primaire.*

En résumé, le Conseil communal ne peut pas imposer un mode de transport plutôt qu'un autre, puisque le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. Le Conseil communal est d'avis que le meilleur moyen de transport pour se rendre à l'école, ce sont les pieds. La Direction des écoles a du reste participé à l'ouverture de la ligne Pédibus à Pérolles et ne peut qu'encourager les parents à ouvrir de telles lignes dans leurs quartiers."

Hr. Pius Odermatt (SP) erklärt:

"Ich danke dem Gemeinderat für die ausführliche Antwort. Es gibt einen guten Überblick über eine leider nicht ganz befriedigende Situation. Die Ausführungen sind ein weiterer Beweis, dass einige Schulwege in der Stadt gefährlich sind, einige sogar so gefährlich, dass es den Schülern verboten ist das Velo zu nehmen. Leider folgt nach der guten Analyse kein klares Bekenntnis zur Verbesserung der Schulwege mit dem Velo. Bei dieser Gelegenheit möchte ich an ein Postulat des Generalrates vom 29. Oktober 2012 erinnern.

Lors de la séance du 29 octobre 2012, le Conseil général a adopté un postulat concernant un plan d'action à long terme pour la création de zones de rencontre ainsi que la réalisation dans les délais les plus brefs de zones de rencontre à proximité des écoles. A cette occasion, la représentante du groupe libéral-radical a fait une déclaration qui a contribué à divertir et à amuser notre Conseil. Elle exprimait ses craintes vis-à-vis des zones de rencontre autour des écoles et elle proclamait: 'nous craignons que cette zone intermédiaire entre la cour d'école hypersécurisée et le reste de la ville hyperdangereux, que cette zone exceptionnelle, cette zone où il est permis de courir et de

Séance du 1er octobre 2013

Réponse aux questions
(suite)

jouer sur la route, ne mette en péril la théorie générale et abstraite que tous les parents se font fort d'inculquer dans la tête des petits que la route est un endroit dangereux'. La même représentante du PLR concluait son intervention en disant: 'Les enfants ont besoin de messages clairs et précis: La route doit rester un endroit dangereux'. Je voudrais quand même ajouter que je suis conscient que le Conseil communal ne partage pas cette théorie farfelue et je le remercie d'avance pour son engagement pour un chemin d'école plus sûr et convivial, aussi pour les jeunes cyclistes."

- n° 124 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative au projet d'aménagement des rives de la Sarine en ville de Fribourg

M. Jérôme Hayoz étant excusé ce soir, il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 125 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait connaître sa réponse ci-après:

"En séance du 24 juin dernier, M. Wicht a posé des questions relatives à l'accessibilité des établissements publics aux personnes à mobilité réduite. De manière générale, les projets qui sont mis à l'enquête, selon la procédure ordinaire, sont analysés par le SECA et notamment par son représentant de la commission d'accessibilité. Dans ce sens, tout projet sous le coup d'un permis de construire est censé répondre à la réglementation en vigueur concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et concernant les établissements publics existants, dont l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas avérée, conformément à l'article 29 de la LATeC. Le respect du droit acquis a pour conséquence qu'aucune adaptation spécifique relative à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ne peut être exigée. Renseignements pris auprès de l'Inspektorat des constructions, aucune plainte n'est actuellement enregistrée à ce sujet. Le cas échéant, des rencontres avec les propriétaires concernés pourraient être organisées par l'Inspektorat des constructions afin de trouver des solutions satisfaisantes. Concernant plus particulièrement la terrasse d'Equilibre, j'avais répondu sur-le-champ, lors de la séance du 24 juin, que nous avons déjà transmis, il y a un certain nombre de mois, cette remarque concernant l'accessibilité de la terrasse et que nous n'avions pas encore reçu de réponse de la part de la Fondation. J'avais dit que nous allions profiter de l'intervention de M. P. Wicht pour la réitérer, afin de modifier si possible l'accessibilité à la terrasse. Comme vous avez pu le constater, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été adoptée au début de l'été et la situation concernant Equilibre est ainsi réglée."

M. Pascal Wicht (UDC) répond de la manière suivante:

"Je remercie M. Bourgknecht pour sa réponse détaillée. C'est avec une très grande satisfaction que je me suis rendu compte qu'effectivement depuis le dépôt de ma question, la terrasse d'Equilibre avait été modifiée. Il y a maintenant une rampe qui permet l'accès de cette terrasse aux personnes à mobilité réduite. Je suis donc pleinement satisfait de la réponse du Conseil communal et de ce qui a été fait dans l'intervalle."

Séance du 1er octobre 2013

13. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n° 106 de MM. François Miche (PS) et Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 12 cosignataires, demandant au Conseil communal l'augmentation des contrôles de domiciliation (boîtes aux lettres), pour plus d'égalité et pour plus de justice sociale

M. François Miche (PS) résume le postulat ci-après:

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter les contrôles (boîtes aux lettres et analogues). Les faits: les contrôles concernent de nos jours avant tout les questions en rapport avec les services sociaux et les naturalisations et touchent plus souvent des personnes démunies (n.b. un sans-papiers n'a généralement pas d'adresse). D'autres passent entre les gouttes. Dans son rapport, le Conseil communal estimera:

- a. *le nombre de personnes qui disposent d'une boîte aux lettres sans avoir annoncé leur domiciliation en ville de Fribourg;*
- b. *les recettes supplémentaires liées à cette déclaration;*
- c. *la possibilité de comparer les nouvelles données avec le Canton (Service des contributions)."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 107 de M. François Miche et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal la réévaluation du prix des fausses alarmes "pompiers"

M. François Miche (PS) résume le postulat ci-après:

"En lisant les rapports à ce sujet, on découvre que les fausses alarmes ont la fâcheuse tendance à prendre l'ascenseur. Elles représentent même le premier poste d'interventions! Il serait bon d'y mettre le holà et d'estimer le prix que coûte chacune de ces fausses alarmes à la collectivité. Le cas échéant, si le Conseil communal découvrait que le prix des tarifs est sous-évalué, nous lui recommandons vivement de l'adapter (par exemple de le doubler)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 108 de MM. Pierre-Alain Perritaz (PS) et François Miche (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude pour la création d'une place de jeux au chemin de l'Abbé-Freeley au lieu-dit "l'arbre de Torry"

M. Pierre-Alain Perritaz (PS) résume le postulat ci-après:

"Nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'une place de jeux à cet endroit pour plusieurs raisons: il n'y a pas de circulation privée sur ce chemin, il dispose d'une vue magnifique sur la ville et cet endroit offre une grande sécurité pour les enfants. Cet espace n'est actuellement équipé que d'un seul banc et mériterait bien mieux. Cette

Séance du 1er octobre 2013

Divers (suite)

place sera un véritable trait d'union entre le quartier de Torry-ouest et le futur Torry-est."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 128 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au parcentage à la rue Pierre-Aeby

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) pose la question suivante:

- "1) *Sur la petite place située entre les immeubles n° 12 et n° 8 qui est immatriculée sur l'article 16480 au registre foncier et dont la Commune est propriétaire, une place de parc n° 12 en jaune a été marquée dernièrement. Cette place de parc est utilisée par un ou une locataire de l'immeuble n° 3 (article 17459) également propriété de la Commune. Les trois places de parc sur la petite place étaient longtemps marquées en blanc et utilisées par les habitants de la rue. Avec l'aménagement de deux places pour des voitures 'Mobility' et d'une troisième place à l'usage exclusif d'un locataire de la Commune, trois places de parc se trouvent supprimées et lèsent les habitants pour lesquels il n'y a déjà pas beaucoup de places dans cette rue, respectivement dans le quartier. Voici mes questions:*
- a. *quelles sont les raisons qui ont poussé la Commune à 'privatiser' la troisième place de parc?*
 - b. *à quoi correspond le n° 12 marqué sur la rue?*
 - c. *où se trouvent les places de parc n° 1 à 11, marquées en jaunes?*
 - d. *est-ce que la Commune possède d'autres places de parc qui figurent dans son patrimoine administratif privé? Si oui, où se trouvent-t-elles?*
- 2) *Depuis un certain temps, des voitures avec plaques étrangères, dont les usagers séjournent dans l'hôtel qui se trouve à la rue Pierre-Aeby, utilisent les places de stationnement munis d'une vignette orange, délivrée aux personnes de passage. Ces voitures me frappent par le fait qu'elles ont plusieurs cartes orange derrière leur pare-brise, ce qui m'amène à penser qu'elles ont droit à un stationnement prolongé voire mensuel.*
- a. *Pouvez-vous me dire quelle est la durée normale d'une vignette orange et si celle-ci est prolongeable? Si oui, pour quelle durée?*
 - b. *N'y aurait-il pas d'autre possibilité à offrir aux personnes séjournant dans cet hôtel pour garer leur voiture sur la voie publique? Cet été, il y a eu le soir régulièrement entre huit et dix voitures de la communauté européenne stationnées dans la rue."*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

Séance du 1er octobre 2013

Divers (suite)

- n° 129 de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) relative à l'affectation future de l'ancien Hôpital des Bourgeois

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"En partenariat avec le Canton, la Ville de Fribourg a donné un mandat pour une étude d'urbanisme de la zone englobant le secteur de l'Université – Miséricorde, les terrains de la Tour Henri, l'Hôpital des Bourgeois et les bâtiments de la Poste. Alors que le Canton soumet au Grand Conseil, à la session d'octobre, un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition de terrain et d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment pour la faculté de droit de l'Université de Fribourg sur les terrains de la Tour Henri à Fribourg, ma curiosité me pousse à savoir ce que la ville prévoit sur le site de l'ancien Hôpital des Bourgeois, terrain qui lui appartient."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 130 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à la mise en sens unique de la rue d'Affry dans le sens Tivoli – avenue du Midi qui a engendré un afflux de trafic deans le quartier d'habitation de Gambach

M. Pascal Wicht (UDC) pose la question suivante:

"Il y a quelques jours de cela, la dernière étape des travaux à la rue d'Affry a nécessité la mise en sens unique de cette rue durant une dizaine de jours. Si ces travaux et partant la fermeture d'un sens de circulation était inévitable, il est par contre pour moi complètement incompréhensible que la route a été fermée dans le sens Tivoli-Avenue du Midi soit exactement dans le même sens que l'avenue de la Gare. En effet, le résultat est que toutes les voitures ont été déviées dans le quartier de Gambach qui s'est trouvé totalement submergé par la circulation. Pourtant, il aurait été si simple de fermer la rue d'Affry dans l'autre sens, soit dans le sens Midi-Tivoli, ce qui aurait permis un report de circulation sur l'avenue de la Gare, dans une circulation plus logique, plutôt que de faire un report dans les quartiers d'habitation. Du reste, cela avait été le cas lors des phases précédentes des travaux sur cet axe qui ont eu lieu cette année. Ma question est alors la suivante: pourquoi l'option d'une fermeture dans le sens Tivoli-Midi a-t-elle été préférée à l'option d'une fermeture dans le sens Midi-Tivoli? La deuxième question: qui a pris cette décision?"

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 131 de Mme Elena Strozzi (Verts) relative à la rupture de bail de l'auberge de jeunesse et à son rôle pour la Ville de Fribourg

Mme Elena Strozzi (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

Séance du 1er octobre 2013

Divers (suite)

"L'Auberge de jeunesse devait sortir des locaux qui appartiennent à la Ville, parce que la Ville en a besoin. Dans l'article, il est fait mention que la Ville cherchait justement une solution pour l'auberge de jeunesse. La Ville a-t-elle trouvé en remplacement pour loger l'auberge de jeunesse? Quelle est l'importance que la Ville attribue au fait de pouvoir offrir des prestations de type auberge de jeunesse sur son territoire?"

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, donne la réponse ci-après:

"Vous savez que l'auberge de jeunesse a la possibilité de rester jusqu'en 2017 dans le bâtiment qu'elle occupe à l'Hôpital des Bourgeois. La Ville de Fribourg lui a résilié son contrat pour des questions de besoin de locaux. Nous avons des contacts réguliers avec les personnes qui s'occupent de l'Auberge de jeunesse. Nous leur avons fait quelques propositions, mais je ne vous cache pas que l'Auberge de jeunesse a des règles très particulières et surtout qu'elle ne peut pas investir de manière privée dans des bâtiments ou des constructions. Les exigences sont donc difficiles à remplir. Rassurez-vous, pour la Ville de Fribourg, c'est important de garder l'Auberge de jeunesse et nous mettrons tout en œuvre pour que celle-ci puisse rester quelque part en ville, si l'association des Auberges de jeunesse veut bien rester en ville de Fribourg."

- n° 132 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative à la mise en œuvre du projet des jardins du Maggenberg au Schoenberg

M. Gilles Bourgarel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Il y a quelque temps nous avons voté un crédit pour les jardins du Maggenberg au Schoenberg. Où en est la réalisation?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne la réponse ci-après:

"Le projet 'Maggenberg' a fortement évolué en matière de coûts depuis la première annonce qui avait été faite à l'issu du concours, il y a quelques années. Pour différents motifs, qui ont déjà été expliqués à diverses occasions, je vous rappelle qu'il y a un montant en catégorie III qui est de l'ordre de 350'000 francs. Suites à diverses discussions que nous avons tenues avec notamment des représentants des associations des intérêts du quartier du Schoenberg, un groupe de travail a été formé, qui comprend toutes les parties intéressées tels que les voisins du parc du Maggenberg, l'association des intérêts du quartier du Schoenberg et un certain nombre de Conseiller généraux qui habitent le quartier et qui font également partie de ce groupe de travail. L'idée étant de trouver la meilleure solution possible d'une part pour réaliser le parc du Maggenberg, peut-être sous une forme quelque peu simplifiée par rapport au résultat du concours et pour, d'autre part, trouver d'autres emplacements dans le quartier du Schoenberg où créer d'autres places de jeu, qui y font cruellement défaut. Le groupe de travail s'est réuni récemment, une nouvelle séance est prévue au mois de novembre 2013 et il a été demandé aux différents participants de remplir un questionnaire, afin de répertorier les besoins évoqués par les uns et par les autres. L'idée étant toujours présenter au plus vite au Conseil général des propositions d'aménagement pour le Maggenberg et aussi pour d'autres emplacements au sein du quartier."

Séance du 1er octobre 2013

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en souhaitant une bonne rentrée, sans accident, à ses collègues. Il est 22.02 heures.

Fribourg, le 18 octobre 2013
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI